

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 45 (1960)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juillet-août 1960 — 45^e année — Paraît chaque mois

7/8

Pour le 1^{er} août

1291 — 1960

La célébration du 669^e anniversaire de la fondation de la Confédération doit être une prise de conscience nationale

NOTRE PAYS

*C'est un petit pays qui se cache parmi
Ses bois et ses collines ;
Il est paisible, il va sa vie
Sans se presser sous ses noyers ;
Il a de beaux vergers et de beaux champs de blé,
Des champs de trèfle et de luzerne,
Roses et jaunes dans les prés,
Par grands carrés mal arrangés ;
Il monte vers les bois, il s'abandonne aux pentes
Vers les vallons étroits où coulent les ruisseaux
Et, la nuit, leurs musiques d'eau
Semblent agrandir encore le silence.
Son ciel est dans les yeux de ses femmes,
La voix des fontaines dans leur voix ;
On garde de sa terre aux gros souliers qu'on a
Pour s'en aller à la campagne ;
On s'égare aux sentiers qui ne vont nulle part
Et d'où le lac paraît, la montagne, les neiges
Et le miroitement des vagues ;
Et, quand on s'en revient, le village est blotti
Autour de son église,
Parmi l'espace d'ombre où hésite et retombe
La cloche inquiète du couvre-feu.*

C.-F. RAMUZ.

CONSIGNES

*L'éducation nationale est assurément une des
Questions qui préoccupent davantage un vrai
Patriote : l'avenir de notre pays en dépend.
Il est donc juste de prêter une attention
Particulière aux réalités qui lui
Servent de base et de les rechercher
Dans notre histoire.
L'éducation nationale, tout en s'adaptant
Aux circonstances présentes, doit plonger
De fortes racines dans notre passé. Déraciné,
L'arbre ne pourrait plus vivre ; encore moins
Pourrait-il porter des fruits.
Or, notre passé, nul ne peut le mettre
En doute, est un passé chrétien.
Le Pacte de 1291 débute par la mention
Du nom de Dieu : « In nomine domini »,
Comme il se termine par un acte au moins implicite
De confiance en sa bonté : « ces dispositions,
Y lisons-nous, doivent, si Dieu nous
L'accorde », « Concedente domino », durer à
Perpétuité. » Nos pères comptaient sur
La protection divine ; c'est pour cela qu'ils
Savaient défendre leurs droits.*

Mgr Marius BESSON.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Après 18 ans d'existence, la Coopérative de cautionnement est désormais fortement ancrée dans l'organisation centrale du mouvement Raiffeisen suisse. Par son évolution heureuse au cours du dernier exercice, elle

a continué à apporter sa contribution en facilitant aux Caisses affiliées l'octroi rationnel de prêts avantageux à nos populations rurales. Jusqu'à fin 1959, elle a souscrit 4 167 cautionnements pour une

somme globale de plus de 28 millions de francs.

Le but de cette institution est d'aider. Elle tend en particulier à venir en aide aux milieux économiquement les plus faibles

afin qu'ils puissent, eux-aussi, se procurer les petits crédits et crédits d'exploitation, voire même les crédits à caractère social qui doivent leur permettre de faire face à certaines difficultés momentanées, dont les familles nombreuses surtout ne sont guère épargnées. Du même coup, la Coopérative leur évite la recherche souvent fastidieuse de cautions personnelles et les désagrèments que comporterait la dette morale ainsi contractée. Inutile d'insister sur l'importance que traduit, pour l'économie rurale et les populations campagnardes, le privilège de pouvoir disposer des fonds nécessaires.

La garantie que notre institution sollicitée est à même de fournir facilite également la tâche des Caisses affiliées qui n'ont plus à se préoccuper de l'accomplissement intégral et conforme des diverses formalités relatives au droit du cautionnement. Leur travail se résume dans la transmission des demandes et dans l'encaissement de la prime annuelle de cautionnement. Pour la Caisse locale, le concours de la Coopérative de cautionnement représente une garantie idéale et un moyen des plus pratiques dans l'octroi des crédits.

A la campagne, pour l'agriculture, pour le petit commerce et l'artisanat, d'une façon générale pour l'économie rurale, le besoin de numéraire ne va pas manquer à l'avenir de se faire sentir de manière plus prononcée encore. La paysannerie et la petite exploitation artisanale ont besoin de capitaux toujours plus importants, qui seuls, leur permettent de faire face aux exigences sans cesse accrues qui leur sont imposées de toute part. Nos populations rurales, notre agriculture en particulier, seront de plus en plus dans la nécessité de pouvoir disposer d'une organisation de crédit leur facilitant l'obtention des fonds nécessaires par la simplification des formalités et par des conditions avantageuses.

De plus en plus, les banques cantonales et les banques locales se spécialisent, elles-aussi, dans l'octroi du petit crédit, qu'elles offrent souvent à des conditions intéressantes, voire même sans garantie. Il est par conséquent de toute importance que nos Caisses Raiffeisen soient à même de faire front à la concurrence et même d'offrir des avantages à l'avenir. C'est dans ce domaine que la Coopérative de cautionnement peut et doit pouvoir leur venir en aide.

Dans le problème actuel des masses, qui touche aussi notre petit pays par l'exode des campagnards vers la ville, se situe avec acuité celui de l'abandon des petites entreprises et leur dissolution au profit des grandes, que ce soit dans l'agriculture, dans le commerce ou dans l'artisanat. Dans son

rapport à la 18^e assemblée générale de la Coopérative, le gérant, M. A. Edelmann, Dr en droit, n'a pas manqué de mettre l'accent sur le devoir des militants raiffeisenistes de contrecarrer ces tendances à la concentration en apportant leur contribution à une solution qui sauvegarde le cachet de nos communes rurales par la conservation des existences indépendantes. Ainsi, les Caisses Raiffeisen doivent redonner courage et confiance aux travailleurs, aider ouvriers et employés à l'édification d'une maison familiale, améliorer les conditions de vie au village. Par son indépendance financière et par sa liberté individuelle, le citoyen redevient lui-même et peut développer ses valeurs humaines. C'est des communes rurales que doit rayonner sur tout le pays cet esprit de liberté et l'idée du renforcement de la personnalité humaine. Notre Coopérative de cautionnement veut aider les Caisses affiliées à remplir cette noble et grande mission.

18^e rapport de gestion sur l'exercice 1959

La Coopérative de cautionnement a enregistré l'an dernier, un nouveau regain d'activité fort substantiel, dû principalement à deux raisons. D'une part, le besoin de crédit émanant des populations rurales n'a rien perdu de son intensité. Il se traduit plus particulièrement par l'accroissement des demandes de petits crédits et de crédits d'exploitation. La pénurie de main-d'œuvre oblige l'agriculture à intensifier toujours davantage la mécanisation et la motorisation, ce qui trop souvent hélas intervient aux dépens du rendement.

De nos jours, le tracteur représente bien souvent la condition sine qua non à l'attachement du jeune fils de paysan à la ferme. Certes, il convient toutefois de ne pas trop généraliser, mais de se réjouir chaque fois qu'un jeune paysan, après avoir goûté un certain temps au chantier ou à la fabrique, revient à la terre. Lui faciliter matériellement ce retour représente toujours pour la Caisse Raiffeisen et pour notre institution une satisfaction particulière. A côté de l'agriculture, les autres milieux de la population rurale font également ressortir des besoins de numéraire toujours plus accrus. Les différents corps de métier sont également contraints de rationaliser leurs entreprises par la mécanisation, s'ils veulent affronter la concurrence. Dans les possibilités de service, dans l'agencement des magasins d'alimentation ou autres secteurs de l'économie, la clientèle devient de plus en plus exigeante, ce qu'il importe aux commerçants de prendre en considération. La

statistique nous démontre en effet que, dans le secteur de la construction, une activité de plus en plus fébrile s'étend désormais à la campagne. Toujours davantage, les Caisses Raiffeisen, et plus particulièrement celles qui desservent des régions comprises dans la périphérie des villes, sont sollicitées pour assurer le financement de maisons familiales. Il est en effet réjouissant de constater que le nombre des propriétaires de maisons familiales ne cesse de progresser tant dans les bourgs que dans les communes rurales. Notre Coopérative met volontier ses services à la disposition d'un ouvrier ou d'un employé pour parfaire le financement nécessaire, lorsque ceux-ci par la constitution d'économies appropriées, ont su gagner la confiance qu'ils sollicitent. La possession d'une maison familiale, l'acquisition d'un terrain par divers milieux toujours plus étendus de la population, et notamment par les milieux de salariés, revêt une importance évidente au point de vue politique social.

La deuxième raison qui a motivé l'accroissement massif de l'activité de notre Coopérative réside dans les avantages matériels qu'elle procure. Il n'est certes pas toujours facile à un requérant de fournir la garantie requise pour l'obtention d'un petit crédit ou d'un crédit d'exploitation, besoins qui se font particulièrement sentir là où les moyens liquides font le plus souvent défaut, ce qui se répercute automatiquement sur les garanties à fournir; le requérant ne dispose d'aucune valeur pouvant être mise en nantissement, des cautions ne sont pas faciles à trouver et alors le cautionnement de personnes physiques s'avère trop compliqué et trop onéreux comparativement au montant de la dette à contracter. C'est là qu'interviennent précisément les avantages du cautionnement collectif par notre Coopérative. Au surplus, le requérant conserve toute son indépendance vis-à-vis des parents et connaissances. Nous ne pouvons donc qu'inviter les Caisses Raiffeisen qui ne sont pas encore membres de la Coopérative de cautionnement à présenter leur demande d'adhésion afin de faire profiter également leurs sociétaires des avantages qu'offre notre institution autonome. Nos caisses se doivent de respecter sans compromission les prin-

NOTE DE LA REDACTION

Ce numéro comprend 20 pages.

Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

cipes fondamentaux qui prescrivent l'octroi de prêts et crédits uniquement que contre garanties réelles. Pourquoi ne pas alors faire appel à la Coopérative de cautionnement, lorsque les conditions requises par la personnalité du requérant sont remplies ?

Au cours de l'exercice écoulé, 42 Caisses Raiffeisen ont demandé leur adhésion à la Coopérative de cautionnement, portant ainsi à 629 le nombre des Caisses sociétaires, ce qui représente le 59,5 % de toutes les Caisses affiliées à l'Union suisse. Il nous reste à souhaiter que dans un avenir rapproché toutes les institutions Raiffeisen collaborent avec la Coopérative de cautionnement, lui permettant ainsi d'élargir toujours mieux sa capacité d'action. L'union fait la force et la solidarité renforce l'individu comme la communauté.

Classifications des demandes examinées en 1959 :

	Cas	fr.
Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent	44	388 800,—
Demandes présentées en 1959	565	4 302 605,—
Total	609	4 691 405,—
Cautionnements accordés intégralement	477	3 439 905,—
Cautionnements accordés partiellement	12	78 300,—
Total	489	3 518 205,—
Demandes retirées	32	225 400,—
Demandes retirées partiellement (11)		37 700,—
Demandes rejetées	20	164 000,—
Demandes rejetées partiellement (1)		3 000,—
Cas à l'étude au 31 décembre 1959	68	743 100,—
Total	609	4 691 405,—

L'an dernier, 565 demandes de cautionnement nous ont été soumises, donc 140 de plus qu'en 1958 ; 33 émanaient de la Caisse centrale et 532 des Caisses affiliées.

Comparativement à l'exercice précédent, le nombre des cautionnements accordés en 1959 est supérieur de 104. Par ailleurs, 80 % des requêtes examinées ont été accordées intégralement ou partiellement. Comparée au sort que d'autres coopératives similaires réservent à leurs demandes, cette proportion s'avère des plus fortes. Cette constatation n'est toutefois pas la résultante d'une trop grande largesse dans l'octroi des cautionnements, mais bien la conséquence directe de l'examen préalable des demandes par les organes dirigeants des Caisses locales. Aussi profitons-nous de l'occasion qui nous est offerte pour leur exprimer notre gratitude pour leur précieuse collaboration dans ce domaine également. Parmi les requêtes présentées, 32

ont été retirées. Dans la plupart des cas, ces retraits furent motivés par le fait que les requérants ont trouvé après coup d'autres moyens de financement. D'autres demandes ont été également retirées, après que nous ayons rendu les intéressés attentifs à l'insuffisance de leurs moyens d'existence. D'autres requérants ne voulurent pas admettre certaines de nos conditions, plus particulièrement celles ayant trait aux amortissements mensuels. Nous sommes pourtant d'avis que l'alimentation mensuelle d'un livret d'épargne destiné au paiement des intérêts et de l'amortissement fixé s'avère être une méthode des plus heureuses pour le débiteur et qui représente, au surplus, une garantie supplémentaire pour le bailleur de fonds comme pour les cautions engagées.

Vingt demandes ont été écartées, tandis qu'une ne l'a été que partiellement. Il s'agit donc en l'occurrence d'un peu plus du 3 % des affaires traitées. Dans 13 cas, le refus a été motivé par l'absence de probabilités à même d'assurer le financement normal d'une exploitation nouvellement à mettre en service. Pour 5 autres demandes, la solvabilité du requérant laissait quelque peu à désirer. Dans un cas, l'octroi du prêt par la Caisse s'avérait incompatible avec les dispositions statutaires et dans un autre, l'acquisition projetée d'un tracteur équivalait, à notre avis, à une responsabilité que nous ne pouvions prendre, eu égard au rendement du domaine à exploiter. Au terme de l'année écoulée, nous détenions 68 cas en suspens. L'importance de ce nombre est dû principalement au fait que plusieurs de ces demandes ont trait à des cautionnements de crédits garantis par hypothèque de rang postérieur destinés au financement de constructions.

Les engagements nouvellement souscrits en 1959 se répartissent comme suit :

	fr.
291 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur	2 826 100,—
198 prêts garantis complémentai- rement par nantissement ou uniquement par notre signa- ture	692 105,—
489 prêts pour une somme totale de	3 518 205,—

Comparativement à l'exercice précédent, la proportion des simples cautionnements s'est fortement accrue, passant de 29,4 % à 40,5 %, alors que celle des cautionnements appuyant des hypothèques de rang postérieur recule à 59,5 %.

L'engagement moyen des prêts ordinaires s'établit à fr. 3 495,45. Cette somme n'ex-
cède que de très peu celle de l'année précé-
dente, tandis que la moyenne des caution-

nements à l'appui d'une hypothèque de rang postérieur progresse de fr. 9 177,— à fr. 9 711,—.

Les 291 prêts avec hypothèque de queue que nous avons cautionnés complémentai-
rement se répartissent de la façon suivante :

	Cas	fr.
Domaines agricoles	92	846 950,—
Immeubles locatifs	144	1 391 650,—
Immeubles à caractère arti- sanal	55	587 500,—
Total	291	2 826 100,—

Comparativement à l'année 1958, le nombre des domaines agricoles est supérieur de 14, celui des immeubles à caractère artisanal, de 5, alors qu'il est resté exacte-
ment le même pour les immeubles locatifs.

Pour ces trois catégories, la dette moy-
enne pour laquelle nous sommes engagés
est de l'ordre d'environ fr. 10 000,—. Cette
constatation fait ressortir que dans nos
communes rurales, une certaine réserve est
toujours adoptée lors de l'estimation d'im-
meubles locatifs ou de constructions à
caractère artisanal, comme d'ailleurs dans
l'appréciation de la limite de charge.

Lors du financement de domaines agri-
coles consenti moyennant l'appui de notre
institution, la marge de sécurité a été dé-
passée dans 39 cas, opération rendue
possible par la loi fédérale sur le désen-
dettement de domaines agricoles qui précise
à l'art. 86, al. 1 b) que « des droits de gage
dépassant la charge maximum peuvent
être constitués sous la forme d'hypothè-
ques pour garantir des prêts que des
institutions de crédit ou de secours ayant
un caractère d'utilité publique accordent
à des agriculteurs ou cautionnent en leur
faveur, pour leur permettre d'acquérir
ou d'agrandir un domaine ou de procéder
à de grosses réparations ou transformations
nécessaires ». Comme notre Coopérative
est une de ces institutions reconnues à ca-
ractère d'utilité publique, elle a déjà été
appelée, à maintes occasions, à prêter son
concours à de jeunes agriculteurs, leur
assurant ainsi la possibilité de financer
l'achat d'un domaine ou la rénovation de
celui-ci, en toute indépendance, sans qu'ils
soient contraints de faire appel à d'autres
bailleurs de fonds. Il va sans dire que l'u-
sage de cette possibilité de dépasser la
charge maximum est subordonné à une pru-
dence accrue et qu'il ne se justifie qu'en
faveur de requérants travailleurs et de
toute moralité. Dans cet ordre d'idées,
l'importance du dépassement s'est avérée
assez différente, variant dans la règle de
10 à 20 % au-delà de la limite de charge.
Le plus souvent, ce besoin de dépasser cette
marge se manifeste lors de la construction

de nouvelles granges. Les frais y afférents ne sont en effet que rarement proportionnés à l'estimation du bâtiment, ce qui est d'ailleurs compréhensible, compte tenu de la valeur de rendement du domaine.

Classification des avances nouvellement accordées en 1959 selon la destination des fonds :

	Cas	fr.
Construction, rénovation de bâtiments	149	1 297 250,—
Reprise d'exploitations	132	1 193 650,—
Régularisation d'anciens comptes, substitution de cautions personnelles, etc.	65	401 430,—
Création de fonds d'exploitation pour		
Achat de bétail	28	81 150,—
Achat de machines agricoles	35	141 925,—
Fonds de roulement pour entreprises artisanales	38	222 500,—
Crédits à caractère social	42	180 300,—
	<u>143</u>	<u>625 875,—</u>
	489	3 518 205,—

Cette statistique révèle un accroissement de 21 cautionnements destinés à parfaire le financement de rénovation ou de nouvelles constructions, alors que le secteur des acquisitions de domaines s'est élargi de 42 postes. De son côté, la catégorie des cautionnements ayant pour but la régularisation d'anciens comptes englobe 12 engagements de plus qu'en 1958. Le tableau qui précède fait ressortir également l'augmentation sensible des cautionnements requis pour la création de fonds d'exploitation ou facilitant l'obtention de petits crédits que nécessite l'entretien de la famille. Nombreuses sont encore celles qui ne sont pas en mesure de régler en une fois, la facture d'un médecin ou d'un dentiste pour un traitement prolongé, voire même les frais qu'occasionne la constitution de stocks d'alimentation. L'an dernier, nous avons fourni la garantie nécessaire à l'octroi de 42 de ces crédits à caractère social pour une somme globale de fr. 180 000,—. Certains d'entre eux étaient toutefois sollicités pour l'achat de meubles. Nous sommes d'avis qu'en accordant de telles avances à d'honnêtes gens et pères de famille, nos Caisses ont une réconfortante mission à remplir. Elles libèrent les requérants de l'obligation de recourir à certaines officines de crédit dont les conditions sont souvent des plus onéreuses sinon usuraires.

Répartition des nouveaux cautionnements selon la profession des bénéficiaires :

	Cas	fr.
Agriculteurs	180	1 168 905,—
Commerçants, artisans	68	646 500,—
Ouvriers, employés, fonctionnaires	227	1 577 100,—
Divers	14	125 700,—
	<u>489</u>	<u>3 518 205,—</u>

En comparant le tableau précédent avec celui de 1958, il est frappant de constater l'élargissement massif du cercle des agriculteurs et des salariés qui ont bénéficié de notre appui. En effet, l'an dernier nous avons souscrit en faveur d'agriculteurs 66 cautionnements de plus qu'en 1958. Pour les salariés, nos engagements se sont accrus de 164 à 227, tandis qu'ils se sont réduits de 24 pour les commerçants et artisans.

Evolution des engagements contractés :

	Postes	fr.
Engagements effectifs au 1 ^{er} janvier 1959	2122	12 681 548,65
Augmentation en 1959	489	3 518 205,—
	<u>2611</u>	<u>16 199 753,65</u>
Réduction :		
Amortissements ordinaires		1 285 679,85
Amortissements intégraux et régularisation d'anciens comptes	301	2 461 843,20
Engagements effectifs au 31 décembre 1959	<u>2310</u>	<u>13 737 910,45</u>

L'augmentation est de 188 comptes pour fr. 1 056 361,— de cautionnement

S'il est exact qu'en 1958, 23,7 % de tous les débiteurs ne s'étaient acquittés que partiellement des amortissements convenus ou n'avaient rien versé — il convient toutefois de préciser qu'une bonne partie des arriérés du jour de l'an se régularisent ordinairement dans le courant des mois de janvier et février — cette proportion est tombée à 19,9 % pour l'année 1959. Nous veillons toujours au versement régulier des amortissements contractuels, à moins que des motifs particuliers en justifient le renvoi à une date ultérieure. En période de conjoncture économique favorable, la politique de l'amortissement régulier est synonyme d'économie et crée simultanément l'élément de confiance indispensable pour l'avenir.

Des 2310 engagements effectifs, 551 concernent des prêts de la Caisse centrale pour un montant de fr. 1 412 563,80 et 1759 des avances consenties par les Caisses affiliées.

En 1959, la Coopérative de cautionnement a subi une perte de fr. 1 513,55. Comme l'engagement y relatif avait été sous-

crit en faveur d'une jeune Caisse affiliée, nous avons supporté la perte de manière intégrale, sans faire appel à la contribution de la créancière comme prévu par les dispositions statutaires. Depuis son entrée en activité, notre Coopérative a été mise à contribution pour une perte totale de fr. 3 794,85, somme bien modeste, comparée au volume des engagements souscrits jusqu'à ce jour. Nous sommes d'ailleurs pleinement conscients du fait que cette heureuse constatation n'est, pour une bonne part, que la résultante de l'examen préalable et consciencieux des demandes par les organes responsables locaux.

Bilan et compte d'exploitation

Le bilan fait ressortir un capital social de fr. 1 476 800,— se répartissant comme suit :

	Cas	fr.
Caisse centrale	1	300 000,—
Caisses affiliées	629	979 300,—
Bénéficiaires de cautionn.	612	197 500,—
	<u>1242</u>	<u>1 476 800,—</u>

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 % au capital social, les réserves ont grossi du bénéfice net de fr. 46 436,70 pour atteindre le montant de fr. 395 004,87. Majorés du capital social, les fonds propres ou capital de garantie s'élèvent à fr. 1 871 804 87, somme cautionnée 7,34 fois. La possibilité maximale de cautionnement prévue par les statuts est limitée à 10 fois le volume des fonds propres.

Au compte d'exploitation, les intérêts perçus figurent par fr. 55 891,50, en augmentation de fr. 3 325,65 et les primes de cautionnement par fr. 30 644,05, en progression de fr. 3 587,40. Les frais d'administration n'y sont inscrits que par le montant modeste de fr. 2 142,75, cela grâce à la collaboration généreuse de la Caisse centrale qui prend à sa charge la totalité des frais de bureau et de personnel. Toute notre gratitude doit ainsi être réitérée à l'Union suisse.

La fortune de la Coopérative de cautionnement est placée en hypothèques de premier rang et en avoirs auprès de la Caisse Centrale, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

18^e assemblée générale ordinaire des délégués

L'assemblée annuelle de la Coopérative de cautionnement s'est déroulée en prélude au Congrès Raiffeisen de Bâle, soit le dimanche 22 mai, à 17 heures, dans la Gran-

de salle du Casino.

Il faut louer le sentiment du devoir des 300 mandataires — chiffre record — des Caisses-sociétaires qui y ont pris part en cette fin d'après-midi d'un dimanche ensoleillé. De retour immédiat de l'une des promenades organisées à leur intention, ils ont renoncé aux sollicitations nombreuses qui pouvaient les retenir en ville pour rendre témoignage de leur attachement à la cadette des institutions auxiliaires de l'Union. Voilà bien une marque de sympathie encourageante pour les responsables de l'œuvre.

Aussi, chaleureux fut le salut de bienvenue que leur adressa le président du Conseil d'administration, *M. l'ancien conseiller national G. Eugster*, Dr en médecine vétérinaire, dans son allocution d'ouverture. Un hommage de gratitude fut rendu à la mémoire du vice-président décédé, *M. Alban Müller*, ancien conseiller national d'Olten, pour les services rendus à l'institution dès sa fondation.

Le bureau de l'assemblée fut complété par la nomination de deux scrutateurs en la personne de *MM. Otto Stingelin*, caissier à Münchenstein (Bâle-Campagne) et *Jean Grätzer*, caissier à Einsiedeln (Schwyz), ainsi que par la désignation d'un secrétaire, *M. Paul Klaus*, gérant-adjoint et d'un traducteur, *M. Roland Séchaud*, tous deux fondés de pouvoir du secrétariat de l'Union.

La pièce de choix à l'ordre du jour devait naturellement être la présentation du rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur les comptes annuels de 1959 par le gérant, *M. le sous-directeur A. Edelmann*, Dr en droit. Le rapporteur commenta les principaux chiffres que nous avons relevés ci-dessus, tirés du 18^e rapport de gestion. Nous n'y reviendrons plus. Il se plut à mettre l'accent sur la noble mission des Caisses qui, grâce à notre institution de cautionnement collectif, sont à même de satisfaire à tous les besoins de crédit. Il n'en appela pas moins à la conscience des dirigeants dont le rôle est ici plein de responsabilités, car de petits prêts consentis sans discernement pourraient engendrer de gros dommages. Le militant doit se muer en conseiller. L'amour du prochain et le besoin de rendre service n'entre plus en ligne de compte lorsqu'il s'agit de gens qui ne savent pas utiliser rationnellement l'argent emprunté, qui ne cherchent du crédit que pour boucher un autre trou ou qui ne s'efforcent pas, par eux-mêmes, d'améliorer leur situation financière : Aide-toi toi-même ! Les expériences faites dans cet ordre d'idée sont concluantes puisque les pertes subies sont inférieures au 1% du volume total des

cautionnements simples alors que les instituts spécialisés dans l'octroi du petit crédit considèrent un coefficient de perte de 1% comme raisonnable.

Au nom de l'organe de contrôle, les deux rapporteurs, *M. Jean Vogt*, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), en allemand tout d'abord, puis *M. Henri Coeytaux*, caissier à Yens (Vaud), en français, se plurent à mettre en évidence l'excellence de la conduite des affaires de la Coopérative de cautionnement et de l'esprit de clairvoyance et de compétence qui anime ses administrateurs. Ils conclurent en présentant leurs propositions prévoyant l'approbation des comptes annuels avec répartition de l'excédent d'exploitation conformément au vœu de l'administration et contenant des remerciements à tous les artisans et collaborateurs œuvrant à la bonne marche de l'institution. Ces résolutions furent votées à l'unanimité.

La période administrative étant écoulée, le mandat des sept membres de l'administration et des trois de l'organe de contrôle arrive à échéance. Un seul poste est vacant à la suite du décès du vice-président du Conseil d'administration, *M. l'ancien conseiller national Alban Müller* d'Olten dont les mérites seront spécialement mis en évidence à l'occasion du Congrès Raiffeisen du lendemain. Pour le remplacer, l'assemblée unanime porte son choix sur la personne de *M. Sylvain Michel*, député à Courtedoux (Jura), et président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, que le Congrès du lendemain appellera au poste de président du Conseil de surveillance de l'Union. Tous les autres membres sortant de charge sont confirmés à l'unanimité dans leur fonction.

La composition des organes se présente ainsi pour la période statutaire 1960-1963 :

Conseil d'administration :

Eugster Gall, président, Blidegg (Thurgovie)
Stadelmann Joseph, ancien directeur, Saint-Gall ;
Egger Ignace, directeur, Saint-Gall ;
Vincenz Georges, député, Trun (Grisons) ;
Steigmeier, député, Wittenbach (Saint-Gall) ;
Jacot James, caissier, Le Locle (Neuchâtel) ;
Michel Sylvain, député, Courtedoux (Jura).

Organe de contrôle :

Coeytaux Henri, Juge de paix, Yens (Vaud) ;
Kuenlin Romain, syndic, Marly (Fbg) ;
Vogt Jean, caissier, Allschwil (Bâle-Campagne).

L'ordre du jour appelle encore la révision des statuts. Si la Coopérative de cautionnement s'est sagement et prudemment mise en marche, elle a pu successivement renforcer sa structure et améliorer ses prestations. A deux reprises, elle a pu augmenter les limites du cautionnement ; elle a libéré les requérants de l'obligation de souscrire au capital social ; elle a réduit sensiblement les primes de cautionnement, etc. Aujourd'hui, elle se propose un nouvel élargissement général des prestations, améliorations dictées avant tout par la nécessité d'une hausse renouvelée du plafond des cautionnements. Profitant de l'occasion, elle désire introduire quelques modifications qui paraissent opportunes ainsi que certaines retouches de caractère plutôt rédactionnel. Voici d'ailleurs les principales explications du président :

La raison principale de cette révision des statuts est motivée par le besoin toujours plus actuel d'une nouvelle augmentation des limites de cautionnement. De nos jours, un jeune paysan qui reprend le fermage d'un domaine de modeste ou de moyenne importance a déjà besoin d'une grosse somme d'argent. Il devrait pouvoir compter sur l'obtention d'un prêt couvert par la Coopérative de cautionnement de fr. 10 000,— au moins. Il en est de même d'un artisan ou d'un commerçant, si l'on sait ce que coûtent les machines les plus indispensables ou l'agencement d'un magasin. C'est ainsi également, lors de l'achat d'un domaine, ou plus encore lors de l'édification d'un bâtiment, d'une grange par exemple, opération qui nécessite une aide financière plus substantielle étant donné l'accroissement du prix des terres ou des frais de construction..

En conséquence, nous vous proposons de doubler les limites de cautionnement en les portant à fr. 10 000,— pour les cautionnements ordinaires et à fr. 30 000,— pour les cautionnements appuyant une hypothèque de rang postérieur. Nous sommes cependant bien conscients du pas que nous franchissons et de l'aggravation des risques qui en découle. Il va sans dire que nous resterons très prudents dans l'octroi des maxima, mais nous sommes animés du désir de voir nos Caisses mieux armées dans tous les domaines pour pallier les effets de la concurrence. Nous devons par conséquent non seulement adapter nos possibilités à l'évolution économique actuelle, mais envisager des mesures pouvant répondre aux besoins futurs. Les normes proposées aujourd'hui devraient suffire pour de nombreuses années.

Une autre innovation importante concerne la couverture de garanties bancaires. Avec l'accroissement de l'activité de construction qui se manifeste également dans les communes rurales, nos Caisses sont de plus en plus sollicitées à fournir la garantie bancaire en faveur des maîtres d'état. Il n'est également pas rare de constater que les sociétés de fro-

magerie exigent occasionnellement une caution très élevée de la part du fromager. Très souvent encore, la Caisse Raiffeisen est interpellée pour fournir la garantie de bonne gestion de certains gérants d'associations les plus diverses. Dans tous les cas, cette garantie bancaire de la Caisse doit faire l'objet d'une couverture appropriée. Comme cette garantie est souvent sujette à imposer certaines difficultés, nous aimerions qu'elle puisse être fournie par la Coopérative de cautionnement. De cette façon, nous sommes persuadés de pouvoir rendre d'appréciables services aux Caisses ainsi qu'à leurs clients.

Ces deux propositions de revision concernent les articles 21 et 22 des statuts. Une troisième modification envisagée est celle qui a trait à la participation financière de 25 % de la Caisse créancière à une perte éventuelle subie par la Coopérative, conformément à l'article 32 des statuts. Comme les possibilités de la Caisse, eu égard aux limites de cautionnement, ont été doublées, il eût été en conséquence pour le moins logique de maintenir cette participation à 1/4 % comme précédemment. Nous vous pro-

posons cependant de la réduire de moitié en la fixant à 1/8 au lieu de 1/4 de la perte subie. Nous nous estimons en mesure de proposer cet allègement d'autant plus que les expériences faites jusqu'à présent ont pleinement démontré que, d'une façon générale, les Caisses ne nous recommandent que des affaires qu'elles ont préalablement toujours prudemment étudiées.

Conformément à l'article 33, le tiers de l'excédent net d'exploitation doit être destiné tout d'abord à l'alimentation des réserves, au lieu du quart, comme c'était le cas jusqu'à présent. Si nous prenons des risques plus élevés, nous devons en revanche pousser le renforcement de nos réserves. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que notre cautionnement repose sur une valeur réelle.

Une petite modification est en outre prévue à l'article 15. En effet, l'administration — cet organe doit en outre être appelé à l'avenir, Conseil d'administration — se composera dorénavant d'au moins 7 membres, ceci afin de laisser ouverte une possibilité éventuelle d'augmenter cet effectif, en cas de nécessité

future, sans que cela entraîne une nouvelle revision des statuts.

Voilà quelles sont les principales modifications proposées. D'autres rectifications minimales ont été apportées ici et là, dans le but de préciser certains articles ou d'en améliorer la rédaction. Nous avons supprimé d'autre part les prescriptions concernant le sociétariat des bénéficiaires de cautionnement, celui-ci n'étant plus nécessaire depuis des années.

Consciente de rendre un précieux service au mouvement Raiffeisen, l'assemblée approuve à l'unanimité la revision proposée des statuts, revision qui ne vise qu'à élargir les prestations et la capacité de concurrence des Caisses affiliées au profit des populations rurales.

La discussion générale n'étant pas utilisée, le président lève la séance par le merci final à toute l'assistance et par l'expression du vœu que l'institution continue sa marche ascendante dans le cadre de notre belle Union Raiffeisen suisse.

Fx

Situation économique et marché de l'argent

Dans le monde

D'une façon générale, l'essor conjoncturel se maintient. En Europe et en Extrême-Orient, il a encore, en partie, gagné en force et en étendue. Aux Etats-Unis d'Amérique et, par contrecoup au Canada, l'expansion s'est quelque peu affaiblie, conséquence de la grève dans les aciéries ; il y a là un retard à combler. Au Japon, l'accroissement demeure à un niveau très haut. Il en est de même en Australie et en Nouvelle-Zélande.

En Europe occidentale, des symptômes de tension se sont fait remarquer : forte tension du crédit, diminution de la liquidité sur le marché de l'argent, fortes importations, longs délais de livraison. Dans divers pays, les banques d'émission ont introduit des restrictions au crédit, mais l'afflux des commandes n'a pas fléchi. L'accroissement de la production n'a même pas pu suivre son libre cours du fait de la pénurie de main-d'œuvre. En Allemagne, l'expansion se poursuit à un rythme rapide. En France, la forte progression de la production industrielle et du commerce extérieur se maintient. En Italie, le chômage a diminué par suite de l'essor industriel particulièrement fort et ininterrompu. Donc, situation avantageuse dans les pays de la Communauté économique européenne. Il en est de même dans ceux de l'Association européenne de libre-échange, en Angleterre,

en Autriche et en Scandinavie tout spécialement.

En Suisse

La poussée conjoncturelle se maintient aussi chez nous, nous assure la commission de recherches économique, sans toutefois aboutir à des phénomènes de tension aigus, sauf dans la construction et sur le marché du travail.

Notre commerce extérieur s'établit toujours à un niveau très élevé. Au cours du premier trimestre de cette année, les importations se sont accrues de plus d'un cinquième, comparativement à la même période de l'année précédente, pour totaliser 2 155,6 millions de francs. Quantitativement, elles ont augmenté de 26 %. Les exportations ont également progressé plus fortement en quantité (+ 28,5 %) qu'en valeur (14,8 %), pour se chiffrer à 1 844 millions de francs, montant encore jamais atteint jusqu'ici au cours du premier trimestre.

Par suite d'une avance sensiblement plus prononcée des importations que des exportations, le solde passif de notre balance commerciale s'est accru des trois quarts par rapport au premier trimestre de 1959 et s'inscrit à 311 millions de francs, tandis qu'il y a une année, les exportations couvraient les importations à raison de 90 %.

Cette cote est tombée, cette fois-ci, à 85,5 %.

Plus de la moitié de la valeur de nos exportations a trait aux ventes de l'industrie métallurgique. Les machines et les montres représentent toujours les principaux produits d'exportation. La branche chimico-pharmaceutique occupe le second rang avec le 20,1 % de nos envois à l'étranger. Le trafic des marchandises avec l'Europe concerne le 66,2 % de la valeur totale des sorties pour le premier trimestre de 1960. Durant cette période, la Suisse a exporté pour près de 100 millions de francs de plus de marchandises à destination des six pays de la Communauté économique européenne (CEE) et pour 50 millions environ de plus aux pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qu'il y a un an. Ces deux communautés participent respectivement à raison de 41,7 et 16,1 % à la valeur totale des exportations. La balance commerciale est active avec l'AELE (+ 34,1 millions de francs) tandis que les livraisons de la CEE sont d'un demi-milliard de francs supérieures à nos exportations.

Comme déjà dit, la poussée conjoncturelle a produit une tension particulièrement aiguë sur le marché du travail. Le nombre des chômeurs complets inscrits pour un emploi auprès des offices du travail a diminué si sensiblement qu'il s'établissait à 662 à fin avril (1450 un an auparavant) pour tomber même en-dessous de 500 (488) à fin mai, niveau minimum jamais enregistré en ce moment de l'année. Ce phénomène

se répercute sur le chiffre des travailleurs étrangers qui est déjà de 10 % plus élevé que l'année dernière (on en dénombrait 365 000 en août 1959, moment de l'année qui marque le chiffre le plus haut).

Notre appareil de production est ainsi devenu, dans une mesure assez large, tributaire de la main-d'œuvre étrangère. Si, pour une raison quelconque, cette main-d'œuvre devait nous quitter, il en résulterait de graves répercussions pour la bonne marche de certains secteurs industriels. Or, actuellement, la pénurie de main-d'œuvre est devenue un problème européen. Déjà l'Allemagne nous dispute la main-d'œuvre italienne. La création du Marché commun ne peut qu'accentuer cet exode des transalpins vers la république fédérale allemande et vers les autres régions industrialisées des Six.

Du fait du manque de main-d'œuvre, la hausse des salaires s'est un peu accélérée, surtout en ce qui concerne les augmentations contractuelles dans l'industrie du bâtiment. Les recettes totales de la Confédération se sont établies, pour le premier trimestre de 1960, à 679 millions de francs contre 475 millions l'an passé, mais les dépenses totales ont, elles aussi, considérablement augmenté (475 millions de francs contre 302). Dans l'évolution du coût de la vie, la légère tendance à la hausse s'est maintenue. A la fin du premier trimestre, l'augmentation atteignait 0,7 %.

Marché monétaire et financier

Le léger resserrement des disponibilités de fin 1959 n'a pas empêché le marché de l'argent et des capitaux de demeurer, dans l'ensemble, liquide et très satisfaisant en ce début de 1960. Les plans d'investissements n'ont aucunement été contrarié par des difficultés résultant des ressources en argent et capitaux. Le recul des taux américains — des papiers d'Etat qui se traitaient à plus de 4 % il y a quelque 4 mois, étaient offerts à mi-juin à 2,7 % — a réduit l'exode des capitaux à court terme pour faire place déjà à un reflux. Pour l'avenir immédiat, on ne note donc chez nous aucun signe de pénurie des disponibilités et les dispositions sont prises pour pouvoir faire face aux gros besoins d'investissements de l'automne prochain, conséquence du « boom » de la construction. On a partout tiré sagement les conclusions de l'expérience d'il y a trois ans.

L'évolution des bilans des grandes banques et des banques cantonales, à la fin du premier trimestre de cette année, nous donne déjà une explication du comportement de la liquidité sur le marché de l'argent.

A fin 1959, les grandes banques avaient

dû faire face à une très forte demande de crédits. Depuis le début de 1960, un sensible ralentissement s'est produit dans ce secteur. Les crédits en compte courant et les avances à terme fixe ont augmenté de 221 millions au cours de ce premier trimestre. En revanche, les dépôts du public ont grossi d'un montant plus considérable, c'est-à-dire de 425 millions. Le même phénomène ressort des chiffres publiés par les banques cantonales. Ici, le total des prêts et crédits n'a plus augmenté que faiblement, de 43 millions pour les trois premiers mois de l'année, alors que les dépôts du public se sont accrus de 333 millions. Ni dans les bilans des grandes banques, ni dans ceux des banques cantonales, on ne trouve donc d'indices d'un revirement durable du marché de l'argent et des capitaux. Si, étant donnée la forte activité de l'industrie du bâtiment, on peut s'attendre à de plus importants besoins de fonds lorsque l'année sera plus avancée, on peut prévoir peut-être aussi que certains projets ne pourront pas être réalisés dans les délais annoncés, faute de main-d'œuvre suffisante.

En mai dernier, les réserves d'or de la Banque nationale ont augmenté de 8069 à 8 209 millions alors que, depuis le début de l'an, nos réserves monétaires avaient constamment baissé. Cette augmentation est sans doute due essentiellement à des entrées de capitaux, tout comme la diminution des mois précédents était due à des exportations de capitaux. L'afflux de fonds de l'étranger a entraîné une augmentation correspondante du volume des moyens de paiement et des réserves liquides gérées par la Banque nationale. Le total des engagements de celle-ci a passé de 7 982 à 8 140 millions en mai. Le montant des billets en circulation a augmenté de 5 990 à 6 009 millions. Les crédits accordés par notre banque d'émission se maintiennent aussi dans des limites très étroites et normales.

De cette situation stable et plutôt favorable, il résulte que les taux d'intérêt n'ont pas sensiblement varié. Sur le marché des valeurs, la demande ayant dépassé l'offre,

les cours se sont améliorés et ont entraîné une baisse de rendement. On a conservé sans changement les taux officiels (2 % pour l'escompte et 3 % pour les prêts sur nantissement). L'intérêt moyen servi sur les obligations de caisse par les grandes banques et les 12 principales banques cantonales a passé de 3,16 % en janvier à 3,32 % à fin avril. Le taux de l'épargne reste inchangé depuis une année à 2,71 % et celui des hypothèques en 1er rang également sans modification à 3 3/4 %. Les emprunts publics de l'Etat, des cantons et des communes ont été lancés régulièrement à 3 1/2 %, tandis que ceux des sociétés électriques étaient offerts tout d'abord à 4 % jusqu'au mois d'avril pour revenir récemment au 3 3/4 %. On peut compter, pour l'avenir tout prochain, sur la continuation de la stabilité enregistrée, l'accroissement des besoins normaux en automne ne devant pas dépasser le cadre des moyens à disposition. C'est de bon présage.

Pour nos Caisses Raiffeisen

Du tableau que nous venons de dresser, il résulte très nettement que les Caisses Raiffeisen ne doivent entrevoir aucune modification de l'échelle des taux en vigueur depuis le début de l'an. Nous nous abstenons donc d'autres commentaires. On aura sans doute généralisé le 3 1/2 % pour les obligations à 5 ans de terme (3 1/4 % à 3 ans), mais ce taux ne devra en aucun cas être dépassé. Le taux de l'épargne restera presque partout de 2 3/4 %, seules et exceptionnellement les fortes et anciennes Caisses pouvant offrir le 3 %. Dans le secteur des prêts, le 3 3/4 % doit constituer le taux de base des prêts hypothécaires en premier rang, les autres variant entre 4 et 4 1/4 % pour les avances en second rang avec garantie complémentaire, pour les prêts contre nantissement ou sur cautionnement. Nous précisons encore que dans tous les cantons — Berne seul faisant une regrettable exception — le taux pour les avances aux communes et paroisses reste à 3 3/4 %.

Fx.

Porrentruy, cité des Princes-Evêques, accueille les raiffeisenistes jurassiens

Le raiffeisenisme est un arbre qui ne périra pas tant que montera en lui la sève du dévouement désintéressé, de la volonté d'entraide et de l'amour du prochain que lui procurent les profondes racines qu'il plonge au sein des laborieuses et honnêtes populations rurales.

C'est en ces termes que M. le président Sylvain Michel, député à Courtedoux, s'est plu à ouvrir les 35^e assises des Caisses Raiffeisen du Jura et c'est également dans cet esprit qu'étaient accourus les 250 délégués représentant 65 Caisses fédérées.

C'était le samedi 7 mai, par un matin ensoleillé tout embaumé des senteurs d'un printemps prometteur. A 9 heures, la grande salle de l'Inter, abondamment décorée aux couleurs de tous les cantons, de la ville de Porrentruy et du Jura, est prise d'assaut alors que chaque place, sur les tables, est marquée par le journal « Le Pays » qui contient une gentille adresse de bienvenue à l'intention des participants. Sur l'estrade ont pris place le président entouré de son état-major et les conférenciers.

La salle est comble lorsque retentit la sonnette présidentielle. M. Michel, en président habile autant que distingué, a des mots charmants pour souhaiter la plus cordiale bienvenue aux militants accourus de tous les districts. Il salue tout particulièrement les invités, le délégué de la Direction centrale de l'Union, M. Géo Froidevaux, enfant du pays, accompagné de son fils Jean-Marie, jeune reviseur, M. le préfet Gressot, M. le doyen Mathez de Porrentruy, M. l'abbé Crettol, conférencier du jour, M. le colonel Farron, représentant de l'ADIJ, M. Zeller, ingénieur agronome, délégué de la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, MM. Fleury, Siegrist et Prongué, représentants de la Municipalité de Porrentruy, MM. Nicol et Chariatte, ceux de la Bourgeoisie de cette ville, les organes «incorpore» de la Caisse locale. La presse est représentée par Mgr Schaller, directeur, et par M. le conseiller national Wilhelm pour « Le Pays », par M. Juillerat pour « Le Jura », et par M. le professeur Calame pour « Le Démocrate ». Cette présence, souligne le président, témoigne de l'intérêt que la presse porte au mouvement du mutualisme de crédit. Des excuses sont reçues des deux membres d'honneur et pionniers raiffeisenistes, M. l'abbé Montavon, révérend curé retraité à Boncourt et M. Léon Membrez, ancien directeur, tous deux retenus par leur état de santé, et de M. le pasteur Gonseth, en ce moment au service militaire.

Le président Michel, lui-même vice-président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, rend un vibrant hommage à la mémoire du président décédé de cet organe Alban Müller d'Olten. Ce méritant raiffeiseniste, citoyen de haute valeur, fort estimé et écouté aux Chambres fédérales, s'est consacré pendant 23 ans au service de notre Union suisse, dont 20 ans à la tête de l'organe supérieur de contrôle. Il a bien mérité de la cause. Rappelons à ce propos, que, 15 jours après cette assemblée de Porrentruy, à l'occasion du Congrès de Bâle, notre distingué président, M. le député Michel a été appelé à succéder à M.

Alban Müller. Si c'est un honneur pour lui, c'en est un tout aussi grand pour la Fédération jurassienne, pour le Jura tout entier. M. Michel est le premier président romand de l'un de nos hauts Conseils de l'Union. Qu'il en soit chaleureusement félicité !

M. Michel rend enfin hommage à M. le directeur Egger de l'Union central depuis 40 ans au service du mouvement, à la direction depuis 10 ans. L'assemblée lui traduit son attachement et ses vœux par un télégramme de félicitations.

En guise de prélude à l'assemblée, M. Maurice Schlachter, président de la Caisse locale, apporte le salut et les souhaits de bienvenue des raiffeisenistes de Porrentruy. Il met les délégués dans l'ambiance du lieu par d'intéressantes réminiscences sur le passé de la ville princière, une des portes d'entrée de la Suisse, ville d'études et de tourisme autant que centre commercial et économique de la bonne terre d'Ajoie dont elle est le chef-lieu.

Diligemment, l'assemblée liquide les tractanda administratifs. Elle désigne deux scrutateurs, MM. Jules Ruedin (Porrentruy) et Raymond Langel (Courtelary). Concis, fidèle et imagé, tel est le procès-verbal de l'assemblée de 1959 à Villeret, dont la lecture vaut de chauds remerciements au secrétaire, M. Louis Daucourt, maire de Fahy.

M. le président présente alors son rapport annuel qui lui permet de mettre en relief la marche ascendante du mouvement Raiffeisen en terre jurassienne. Nous en extrayons les données caractéristiques.

Les 68 Caisses fédérées groupent 6 191 sociétaires — chiffre en augmentation de 208 unités — et 20 743 déposants (+ 906) qui ont constitué un volume d'épargne de 50 millions de francs. Le chiffre global des bilans se monte à 68,8 millions. Il marque un bond réjouissant de 5,7 millions ou de 9 % sur l'année précédente (moyenne suisse : 7,7 %). Précieux indicatif des services rendus, le mouvement d'affaires atteint le montant de 105 millions (+17,8 millions). Miroir d'une administration économe, le bénéfice global de fr. 256 185, — porte les réserves à 2,3 millions.

Après un bref coup d'œil sur la situation économique, le président met encore en relief le bien-fondé et la sagesse des dispositions statutaires sur les relations financières des Caisses fédérées avec leur Caisse centrale, dispositions qui assurent l'efficacité des contrôles par l'Office de revision ainsi que la sécurité des Caisses elles-mêmes, partant, du mouvement tout entier. Il termine son magistral exposé en faisant ressortir la mission d'éducation du raiffeisenisme, école du devoir et du dévouement.

Enchaînant et sur proposition des Caisses

vérificatrices de Beurnevésin et de Prêles, l'assemblée approuve les comptes du ménage interne de la Fédération présentés par son trésorier, M. Albert Ackermann, maire à Montsevelier, avec décharge et remerciements au rendant compte. Les Caisses de Crémines et de Lamboing rapporteront sur les comptes de l'exercice 1960. La caisse étant en bonne posture, la cotisation annuelle sera perçue selon la même cote que précédemment.

L'ordre du jour appelle encore les élections statutaires pour la période 1960-1963. Consacrant le principe de la continuité des mandats et par témoignage de reconnaissance et de confiance, l'assemblée procède, par acclamation, à la réélection « in globo » des membres du comité fédératif. Un hommage particulier est rendu à son président, M. Sylvain Michel, qui tient le gouvernail avec brio depuis 1950. Le comité est ainsi constitué de MM. le révérend curé Maxime Cordelier (Courtételle), vice-président, Louis Daucourt (Fahy), secrétaire, Albert Ackermann (Montsevelier), caissier, M^e Laurent Aubry, (Saignelégier), Jules Mottet, (Orvin) et Joseph Froidevaux, (Le Noirmont).

Idées directrices

Aide-toi et le ciel t'aidera !

L'initiative personnelle est inhérente au caractère du peuple suisse. Elle est le fruit de ses forces vives et traduit sa volonté d'autodéfense. Elle appelle tout naturellement la force de caractère, le goût du travail, de la sobriété de vie et de l'économie, la joie de l'effort. Elle est l'expression même du commandement de Dieu : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front !

Cet effort personnel est le stimulant à l'épargne prévoyante qui protège l'homme contre les hasards de l'existence. Il développe et renforce l'esprit de famille. En faisant naître le souci d'assurer l'avenir des enfants, il éloigne l'esprit de jouissance avilissante. Il soulage l'Etat de charges sociales toujours plus écrasantes. Il procure à l'homme de secrets bonheurs, la satisfaction intime du devoir accompli. Enfin, ce sentiment de l'autodéfense oppose une digue à la politique des subventions qui est aussi pernicieuse en fin de compte pour le peuple que pour l'Etat.

Directeur J. Heuberger
(décédé il y a 10 ans,
le 30 juillet 1950)

Exaltant la fidélité et les mérites des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans de fonction au sein des conseils des Caisses locales, le président leur rend un vibrant hommage. Un quart de siècle de dévouement et de loyale collaboration au service du bien commun, cela vaut la peine d'être relevé. Aux applaudissements de l'assemblée, ces chevrons reçoivent le porte-feuille traditionnel. Ce sont :

MM. Fernand Chavannes, Cœuve
 Florent Chavannes, Cœuve
 Alfred Rottet, Corban
 Maurice Schlachter, Porrentruy
 Joseph Baour, Boécourt
 Alphonse Cortat, Courrendlin

Dans le cadre de la proclamation des vétérans, M. le président signale également les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon :

M. Armand Juillard de Damvant, gagnant du prix d'économie rurale et
 M. René Schafter de Saulcy, gagnant du prix de comptabilité.

Ajoutons enfin que la Caisse-mère des Caisses Raiffeisen jurassiennes, celle de Bure, va célébrer le jubilé de son cinquanteenaire et qu'un membre y sera mis en honneur, M. Joseph Guélat, pour 50 ans de fonction ininterrompue comme secrétaire du Conseil de surveillance. Félicitations à la Caisse et au membre jubilaires.

Transmettant le message de félicitations et de vœux des organes de la Direction centrale, M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir à l'Union suisse, s'est arrêté aux

prescriptions légales sur la structure des bilans et a tiré des leçons des résultats des revisions. Faisant ressortir le rôle capital que joue l'Office fiduciaire sur lequel s'appuient les Caisses affiliées, le rapporteur a mis l'accent sur l'importance de chacun de ses services auxiliaires qui constituent la charpente de l'édifice construit pierre par pierre et qui permettent un travail coopératif fécond. L'organisation Raiffeisen suisse, animée dans tous ses secteurs d'un esprit de solidarité et de concorde, fait de ces institutions rurales autonomes de véritables écoles de l'esprit civique.

L'assemblée a eu la bonne fortune d'entendre une conférence de M. l'abbé Crettol, recteur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf à Sion, sur « L'agriculture dans l'Europe fédérée de demain ». Le conférencier, bien connu des auditeurs de la radio, a traité ce problème éminemment complexe et ardu avec un esprit de synthèse, un courage et une clarté remarquables. Raiffeiseniste lui-même et apportant le salut du Valais, il s'est plu à relever que les Caisses Raiffeisen groupent l'élite de nos localités rurales. Il démontre alors l'urgente nécessité pour l'Europe de remplacer l'émiettement de ses forces économiques par l'intégration, seule possibilité pour elle d'éviter de devenir une simple colonie de l'un ou de l'autre des deux grands blocs, les Etats-Unis et la Russie soviétique. Et la Suisse ne saurait échapper à ce problème crucial qu'il faut regarder bien en face. Il est inutile d'adopter une attitude négative devant des nécessités inéluctables. L'Europe fédérée se fera avec nous ou contre nous. En conclusion, l'orateur de-

mande de ne pas adopter la politique de l'autruche, mais de prévoir l'évolution en s'équipant en conséquence, particulièrement dans le domaine des remaniements parcel-laires, de la formation professionnelle, de l'organisation coopérative.

Cet exposé remarquable, hautement apprécié, tint en haleine l'attention de l'auditoire et mit un digne point final à cette laborieuse assemblée.

A l'heure des toasts, après un repas excellemment servi, agrémenté par deux tours de chants des « Petits chanteurs de Porrentruy » sous l'expertise direction de M. Fluckiger, instituteur, ont encore pris la parole sous la conduite avisée du major de table M^e Laurent Aubry, M. le préfet Gressot apportant le salut des autorités du district et exaltant les mérites des militants raiffeisenistes, tous moniteurs ruraux, et piliers des communautés villageoises, Mgr Schaller, au nom du clergé et des représentants de la presse locale, magnifiant l'œuvre des Caisses de crédit mutuel, image de l'union sacrée des terriens sous le regard de Dieu, et enfin M. Zeller, ingénieur agronome, qui apporte les compliments de la direction de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, alors que la ville de Porrentruy transmet son message par M. Paul Fleury, au nom de la municipalité et par M. Joseph Nicol, au nom de la bourgeoisie.

Reflet expressif du travail accompli, cette féconde manifestation d'union et de fraternité concrétise le dynamisme des raiffeisenistes jurassiens bien décidés à poursuivre leur œuvre de solidarité rurale sur le plan de l'épargne et du crédit au service du pays.

Fx

Les assises annuelles de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Par une radieuse journée de printemps, alors que la nature, pleine de fleurs et de promesses, donnait au monde une magnifique leçon d'optimisme et de confiance, les délégués des Caisses de crédit mutuel du Valais romand se réunissaient pour leur assemblée générale annuelle. C'était le jeudi 21 avril à Bramois, centre de l'immense et idyllique verger où la reinette du Canada règne en beauté.

De bonne heure, cars des PTT et voitures privées déversent le flot des participants sur la place du collège, si bien qu'à l'heure précise, 09.15, le sympathique et distingué président de la Fédération, M. Urbain Zufferey, entouré de son état-major et des

conférenciers du jour, se fait une joie de saluer les 270 délégués représentant 62 des 63 Caisses fédérées, réunis dans la spacieuse et battante neuve halle de gymnastique, partie intégrante d'un complexe scolaire qui fait honneur à la population de cette commune progressiste. Il a un mot gracieux pour chacun des invités : M. le conseiller d'Etat Marcel Gross, chef du Département cantonal de l'instruction publique, M. Favre, président de commune de Bramois en tête de son conseil « in corpore », M. Camille Sierro, député, le représentant de l'Union centrale, M. Geo Froidevaux, accompagné du reviseur valaisan, M. Edouard Pitteloud, et la presse.

Préluant à l'assemblée, M. Favre, président de commune, dit toute sa sympathie et sa reconnaissance à la Caisse Raiffeisen locale pour les précieux services rendus à la chose publique et, par delà la Caisse de Bramois, à toutes les Caisses du canton. Il souligne la mission sociale de la collecte

VIVE LA SUISSE

La Suisse est le pays austère
 Du bon vieux sang républicain.
 C'est elle qui fut la première
 A marcher sur le grand chemin
 Guidant l'humanité novice
 Des ténèbres à la clarté,
 Des chaînes à la liberté.

Virgile Rossel
 Juge fédéral

de l'épargne en prévision des besoins des modestes travailleurs ; c'est le geste du semeur qui annonce la récolte. Proclamant la fierté de ses administrés de recevoir la phalange des militants raiffeisenistes, il fait des vœux pour le succès de la journée.

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée entend la lecture du procès-verbal imagé, remémorant la lumineuse journée du 9 avril de l'an dernier à Saint-Léonard. Son auteur, *M. le conseiller national René Jacquod*, secrétaire de la Fédération, en est chaudement félicité. La situation financière de la caisse du ménage interne de la Fédération reflète les dépenses extraordinaires occasionnées par l'organisation des trois cours d'instruction qui viennent de se donner. Pour renflouer les finances, il faut exceptionnellement assurer un rendement supérieur, ce que l'assemblée décide en supprimant le principe d'un plafond de cotisation. Celle-ci sera perçue, selon le mode coopératif équitable, pour toutes les Caisses, grandes ou petites, sur la base du chiffre du bilan. Sur proposition de la section vérificatrice de Sion, les comptes de l'exercice 1959/60 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au trésorier, *M. Victor Berrut*, de Troistorrents.

Dans son rapport présidentiel, *M. Urbain Zufferey*, met en relief la vitalité de la Fédération, de son Comité et celle du président en particulier au cours de l'an écoulé. Les nombreuses visites qu'il a faites aux Caisses à l'occasion des assemblées générales locales lui permettent d'émettre un jugement très favorable sur leur activité bienfaisante, sur les brillants résultats obtenus grâce à une administration et à une gérance habiles et compétentes. Il se plaît à faire l'éloge de l'esprit d'épargne des populations campagnardes, qu'elles soient de la plaine ou de la montagne, et met en évidence l'appui que les Caisses locales trouvent dans leur Union centrale. Et l'orateur de clore son rapport en soulignant le franc succès des récents cours d'instruction organisés à l'intention des organes dirigeants, succès qui a procuré une pleine satisfaction tant aux participants qu'aux responsables de la Fédération et qu'aux moniteurs de l'Union.

Il est alors temps d'illustrer par quelques chiffres caractéristiques l'action des Caisses Raiffeisen du Valais romand. Au nombre de 63, leur effectif de 8 455 sociétaires a progressé de 214 unités. Les déposants ont aussi augmenté leur effectif de 729 unités pour atteindre le nombre de 18 957, réunissant ensemble un volume d'épargne de 46,7 millions de francs. Le chiffre global des bilans de 75,8 millions marque la progression record de 7,8 millions ou de

11,5 % sur l'année précédente (moyenne suisse : 7,7 %). Le mouvement d'affaires de 127 millions constitue un précieux indicatif sur la somme des services rendus. Compte tenu du bénéfice annuel intégral, les réserves se montent à 3,2 millions. Y compris le capital social, les fonds propres effectifs atteignent ainsi le 5,6 % des fonds confiés. Cet élément, considéré avec l'abondance de la liquidité, confirme la structure légale et solide de l'ensemble des bilans. Précisions encore qu'avec la Fédération du Haut-Valais, le canton compte 126 caisses groupant 14 652 sociétaires et marquant un chiffre d'affaires de 245 millions pour un montant global des bilans de 143 millions.

Dans le monde raiffeiseniste, reconnaissance n'est pas un vain mot. Le souvenir de ceux qui ont passé aux postes de commande des Caisses locales comme les mérites de ceux qui sont encore sur la brèche ne sont pas oubliés. Le président rappelle la mémoire des militants disparus pour lesquels toute l'assemblée a une pensée pieuse, puis rend un public hommage aux chevrons qui comptent déjà 25 ans d'activité au sein des organes des Caisses locales et qui se voient gratifié du portefeuille traditionnel dédié, pendant que crépitent les applaudissements. Les fortes paroles du président ne font qu'ajouter à cet acte émouvant dont voici les bénéficiaires :

MM. Alphonse Torrent, Arbaz

Joseph Rudaz, Bramois

Lucien Gaist, Chamoson

Alfred Chervaz, Collombey

Henri Mauri, Mase.

A propos de vétérans, un fait exceptionnel mérite d'être relaté. Parmi les 8 Caisses valaisannes romandes qui fêtent cette année leur jubilé du cinquantenaire, trois ont l'insigne honneur d'entourer leur caissier en activité depuis la fondation. 50 ans de fonction — et aucun des trois n'a rendu son tablier — au service de la Caisse locale, donc du bien public, il valait bien la peine de le marquer par un geste tangible. Aussi, aux applaudissements de l'assemblée, les trois valeureux jubilaires se voient gratifiés d'une channe valaisanne dédiée. Ce sont

MM. Célestin Fardel, Ayent

Séraphin Délèze, Nendaz

Joseph Descaillet, Vernayaz.

Apportant le message de la Direction centrale, son salut, ses remerciements et ses vœux, *M. Géo Froidevaux*, de l'Office fiduciaire de l'Union situe le bilan des revisions opérées auprès de la totalité des Caisses fédérées conformément au mandat conféré par la Commission fédérale des banques. Ce bilan de qualification honore les Caisses valaisannes. Il témoigne du sens des responsabilités des dirigeants comme

aussi de la capacité des populations rurales à gérer, elles seules, leurs propres affaires d'épargne et de crédit par la coopération et l'autofinancement. Dans le cadre des prescriptions statutaires qui doivent assurer un travail coopératif aisé et fécond, le rapporteur fait un exposé du principe mutualiste en vertu duquel les Caisses affiliées ont l'obligation absolue de n'entretenir des relations financières qu'avec la Caisse centrale, condition « sine qua non » assurant l'efficacité de la surveillance et partant, la sécurité du mouvement. Il s'attarde encore à quelques commentaires sur l'activité des Caisses dans le domaine du petit crédit en corrélation avec le projet de loi fédérale sur l'utile réglementation des ventes à tempérament et des achats à prépaiement. Sa conclusion fait ressortir la mission de la Caisse Raiffeisen comme école de l'esprit civique.

L'ordre du jour comportait encore une conférence de *M. le député Camille Sierro*, président de la commune d'Hérémece, sur la nouvelle loi des finances qui devait passer en votation populaire le dimanche suivant l'assemblée. Disons d'emblée notre joie d'avoir appris que cette loi fiscale moderne, toute de mesure, d'équilibre et d'esprit de justice, a victorieusement passé le cap de la votation. Le distingué conférencier a droit à une grande part des mérites ; comme président de la commission du Grand Conseil chargée de l'élaboration de la loi, c'est un peu son œuvre qui vient d'être consacrée. Il l'avait défendue avec un art consommé, avec toute la sincérité qui anime le juste et honnête défenseur des intérêts du peuple en regard des besoins de l'Etat. Précisons que M. Sierro avait eu de fortes et louangeuses paroles pour situer le raiffeisenisme dans la famille et dans la cité, rendant hommage aux autorités du pays qui apprécient et appuient le mutualisme de crédit dans le cadre de la commune.

La discussion générale habituellement assez nourrie, fut réduite à sa plus simple expression. C'est que la séance avait été laborieuse et que, d'ailleurs toutes possibilités d'information avaient été largement utilisées lors des journées d'instruction du mois précédent.

Après le point final du président, toute l'assistance abandonne la salle, mais se regroupe dans la cour pour déguster un généreux vin d'honneur fort apprécié, offert par la commune et la Caisse locale de Bramois.

Une vaste cantine montée pour la fête de chant qui doit se dérouler en ce lieu le dimanche suivant va abriter les 270 convives réunis pour le repas en commun. Le soleil est de la partie. On s'y trouvera fort à l'aise. D'ailleurs, le cantinier fera mer-

veille et une cohorte de jeunes filles au seyant costume du pays apporteront la couleur locale et donneront une ambiance de fête.

Les estomacs étant satisfaits, le fruit des coteaux aidant, les cœurs sont à la joie. On salue la présence de M. Maurice d'Allèves, préfet de Sion.

Avec une impatience justifiée, les convives attendent le message que doit leur apporter le représentant du Conseil d'Etat, M. Marcel Gross, chef du Département de l'instruction publique, ami fidèle et soutien du mouvement raiffeiseniste. Au salut du Gouvernement cantonal, l'orateur ajoute ses félicitations et ses encouragements, ses remerciements pour l'action bénéfique des Caisses au sein des communautés rurales et du canton tout entier. Il traduit la reconnaissance du pays. Il loue les efforts de compréhension et d'entraide de tous et en appelle aux forces spirituelles et morales pour la construction d'une maison valaisanne harmonieuse dans un esprit de justice sociale.

Sur la brèche tout au long de la journée, ayant présidé tant la séance de travail que les fraternelles agapes avec la distinction qu'on lui connaît, M. le président Zufferey a tout lieu d'éprouver une vive satisfaction au terme de cette fructueuse journée. Il exprime cette joie intime dans son mot de clôture à l'adresse des délégués, des invités, du chef de cuisine et de son accort personnel. A la louange de M. Zufferey, précisons encore qu'un hommage particulier lui avait été rendu par le représentant de l'Union, avec remise d'un plateau dédié, pour marquer ses 31 ans d'activité comme caissier de la Caisse de Chippis, au moment où il vient de quitter cette fonction.

Les accents de la terre valaisanne : « Quel est ce pays merveilleux ? » mettent dignement le point final à ces solennelles assises aux sources desquelles les militants raiffeisenistes locaux sont venus raviver leur enthousiasme, bien décidés qu'ils sont de continuer à œuvrer, à l'avenir comme par le passé, au service d'une noble cause.

Fx.

se ». Un pavillon attractif par sa riche originalité fera ressortir un esprit de créations suggestives sous le signe des 19 districts du canton. On parlera des « grands projets » et des tâches de demain.

Ce sera au tour de l'Australie d'être l'hôte d'honneur 1960 de la Foire de Lausanne. A l'heure où les distances ne sont plus un problème pour l'expansion industrielle et commerciale, la présence de l'Australie à Lausanne prendra une signification d'autant plus constructive et prometteuse. Ce sera l'illustration du peuple australien au travail : expansion, culture, dynamisme.

En bref, une exposition d'une valeur de tout premier plan qui ne manquera pas de retenir l'attention des visiteurs.

IN MEMORIAM

JUSSY

† Jules-Henri MEVAUX
1912-1960

adjoint au maire
président du Comité de direction
de la Caisse de Crédit Mutuel
caissier de la Fédération genevoise
des Caisses de Crédit Mutuel

Jussy a perdu le meilleur de ses enfants. Depuis quelques jours, Jules-Henri Mévaux repose en paix dans le cimetière fleuri de son « Coin de terre », ce coin de terre jusserand qu'il aimait passionnément.

La passion que cet ami très cher, — trop tôt disparu ! — vouait à son pays aurait pu, comme chez tant d'autres, rester sentimentale et contemplative ; mais chez lui, la passion était agissante et l'action bénéfique.

Il avait mis au service de son prochain son caractère étonnamment riche, son enthousiasme communicatif, son absolue droiture. Il était à l'aise sur son tracteur comme devant sa machine à écrire. C'était un régal impatientement attendu que de lire, dans les colonnes de « L'Echo du Petit-Lac », les chroniques vivantes, colorées, pleines d'humour et souvent poétiques de

« Jissuy ».

Dans le comité d'une société il était aussi bien secrétaire consciencieux que caissier précis ou président dynamique. Il assumait même parfois ces trois charges à la foi !

Dans la conversation, il savait mettre en confiance le plus modeste, comme il pouvait s'entretenir d'égal à égal avec le plus grand. Il faut pour cela non seulement savoir, comme Jules-Henri Mévaux, méditer sur les problèmes qui feront l'objet des discussions, mais surtout posséder son grand cœur et sa conscience nette.

Notre chagrin de l'avoir perdu est adouci par la pensée des joies profondes qu'il a éprouvées en suivant l'essor magnifique de sa création : la Caisse de Crédit Mutuel de Jussy, et en constatant le rôle éminemment utile que cette institution joue désormais au village.

La réalisation du remaniement parcellaire dont il a été l'un des promoteurs patients, puis, avec d'autres, l'artisan intelligent et philosophe, a également été pour lui un grand sujet de satisfaction.

Enfin, nous pensons à l'intérêt qu'il portait à la Société de gymnastique et à son bonheur chaque fois que nos jeunes réussissaient à faire monter au mât d'honneur les couleurs de Jussy.

Nos pensées de respectueuse affection entourent son épouse admirable, ses enfants chéris, sa mère vénérée et tous les siens, et nous leur exprimons notre gratitude d'avoir permis à l'époux, au père, de consacrer le meilleur de ses forces aux intérêts de notre commune.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à la mémoire de cet homme d'élite, le souvenir aussi qu'il aurait sans doute souhaité que nous gardions de lui, est de faire revivre souvent son mot chaleureux, son sourire amical, son salut cordial de la main qui illuminaient toute une journée et dont chacun de nous a fait ample moisson quand, au fil des jours, il croisait le chemin de Jules-Henri Mévaux.

Jean-Louis Micheli,
maire de Jussy,

président du Conseil de surveillance.

41^e Comptoir suisse à Lausanne, du 10 au 25 septembre 1960

Riche en innovations judicieuses, la Foire nationale d'automne de Lausanne présentera une vision complète du travail vaudois sous l'angle commercial, économique et industriel. Des pavillons aux aspects nouveaux seront placés sous l'enseigne « Présence et perspectives de l'économie vaudoise ».

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires Iséribles (Valais)

Le dimanche 20 mars, une joyeuse animation régnait au quartier des Rouettes de notre village. Les raiffeisenistes et de nombreux sympathisants et sympathisantes se dirigeaient vers la grande salle du « Cercle L'Avenir » pour leur réunion du 50^e anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen du village. Une agréable surprise les atten-

dit. La fanfare « L'Avenir » offrait à la jubilaire quelques morceaux de son répertoire.

Aussi, à 13 h. 30, M. Alexis Crettenand, président, ouvrait la séance dans une salle archicomble. L'assemblée ordinaire fut rapidement liquidée, chaque sociétaire ayant reçu un relevé des comptes. La marche de la Caisse reste excellente. Après 50 ans d'activité, le bilan se chiffre à 1 775 063 fr., le roulement à Fr. 2 881 873.— et les réserves à Fr. 64 920.— pour 171 sociétaires.

Les comptes annuels approuvés, M. le président ouvre la séance commémorative. Il a le plaisir de saluer : M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse, M. Zufferey et M. Lonfat, président et membre du Comité de la Fédération du Valais romand ; MM. les délégués des Caisses de Riddes, Leytron et Saxon, les autorités communales, les sociétaires et les nombreux sympathisants du mouvement Raiffeisen. Il établit le programme de cette manifestation qui se déroulera en toute simplicité. Il donne ensuite la parole au caissier pour la lecture de la chronique de la Caisse.

Il est rendu hommage aux courageux initiateurs dont deux sont encore en vie : M. Pierre Gillioz, instituteur, et M. Basile Fort.

M. Basile Fort, le doyen de la commune, aujourd'hui à la table d'honneur, est chaleureusement applaudi. M. Pierre Gillioz s'est fait excuser, mais il a bien voulu transcrire à l'intention de l'assemblée quelques détails sur la fondation de la Caisse locale, ses difficultés suivant les fluctuations économiques. Il est encore rendu hommage aux nombreux sociétaires qui se sont dévoués durant ce demi-siècle à la direction de la petite banque locale. Les défunts ne furent pas oubliés, puisqu'une messe fut dite le matin à leur intention.

Après la chronique, la parole est donnée à M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union. C'est plus qu'une allocution, c'est toute une conférence sur le raiffeisenisme. Ce sont aussi d'aimables paroles pour notre institution et ses organes. Il termine en offrant une œuvre d'art, qui scellera les bons rapports de l'Union avec notre Caisse locale. De longs applaudissements font écho à cette brillante allocution.

Puis c'est le tour à M. le président Zufferey de nous apporter d'une voix chaude et énergique ses vœux et ses conseils mûris par l'expérience comme caissier à Chippis.

L'assemblée entend encore avec plaisir M. Lonfat et les délégués des Caisses voisines. Adressons un merci spécial à M. Luc Monnet, délégué de Riddes, décoré « Bene Merente », toujours jeune de cœur, qui agrémenta l'assemblée et la petite agape qui la suivit de quelques chants de circonstance.

Mais déjà pendant les discours, d'aimables jeunes filles circulent dans la salle et offrent à discrétion, selon les désirs « Rapille », « Provinor », café ou thé. Une ambiance chaude et sympathique s'établit et tout le monde communique de cœur au mouvement raiffeiseniste.

La réunion se termine par la distribution aux sociétaires d'un portemonnaie dédié et de l'intérêt de la part sociale.

Simple et charmante commémoration, qui augure bien de l'avenir. Et notre Caisse, si elle reste fidèle aux principes des Raiffeisen et des Traber, rendra encore bien des services à la communauté.

F. M.

Collombey-Muraz (Valais)

1910-1960. Cinquante ans d'existence, une longue histoire de laquelle pourrait s'extraire les pages sombres, les épisodes mouvementés d'une institution naissante. Les vicissitudes n'ont pas épargné nos prédécesseurs ; le paysan est celui qui veut et consent. Les périodes de crise et de difficultés les avaient aguerris. Ils en avaient tiré des leçons de sagesse. La coopération pour eux n'était pas un vain mot ; des maigres ressources tirées d'un sol ingrat, ils voulaient en faire profiter les plus faibles. A ce noyau de braves et avisés coopérateurs, premiers maillons de la chaîne, qui de nos jours va en s'étirant, nous devons notre sincère reconnaissance.

En ce jour commémoratif du samedi 30 avril, nous ne les avons pas oubliés, hommage leur a été rendu, en une messe de requiem, célébrée par le révérend Curé Barman, office qui a préludé à la 50^e assemblée générale. Elle fut rondement menée par M. Carraux Germain qui a le plaisir de saluer la présence du révérend Curé Barman, de MM. Froidevaux, délégué de la Centrale suisse, Zufferey Urbain, président de la Fédération des Caisses du Valais romand, Chervaz Sylvain, président de la commune et de quelque 180 membres sur 216 que compte actuellement l'effectif.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1959, M. Carraux fait un rapide tour d'horizon sur l'activité de la Caisse locale en 1959 et relève que pour la commune, une nouvelle page se tourne avec l'implantation sur son territoire des Raffineries du Rhône. La banque du village est en constant progrès.

M. Buttet Charles, caissier, commente avec compétence les comptes de 1959. Mouvement général : Fr. 2 284 41.60 en 1433 opérations. Le bénéfice est de Fr. 2877.20, portant les réserves à Fr. 74 964.75. La somme du bilan de Fr. 1 265 763.45 est en augmentation de Fr. 263 109.— sur l'exercice 1958. La vente des terrains bourgeoisiaux à la Société des Raffineries n'est pas étrangère à cette progression.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Chervaz Alfred présente son rapport et propose à l'assemblée d'adopter les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

Pour raison d'âge, MM. Gay-Balmaz Ernest et Roch Emile, qui ont siégé respectivement 26 et 23 ans au comité, déclinent toute réélection. Proposés par M. Buttet, Turin Luc et Donnet Claude, sont élus par l'assemblée. Des félicitations et remerciements sont adressés aux deux membres sortant qui, pendant un quart de siècle, ont servi la belle cause raiffeiseniste.

La partie administrative terminée, les membres et invités se retrouvent à la grande salle communale pour la séance jubilaire et la collation, en l'occurrence une assiette valaisanne, préparée par le restaurateur Facciola.

M. Carraux apporte le salut des raiffeisenistes de Collombey-Muraz aux invités, soit : MM. Froidevaux, Zufferey, déjà nommés, Henri Roh, professeur, aux délégués des caisses voisines de Monthey, de Vionnaz et à celle de Leytron, marraine, puisque le promoteur de l'œuvre chez nous fut l'instituteur Bovier, de Leytron.

M. Buttet fait l'histoire de la Caisse de 1910 à nos jours et nomme les membres fondateurs ; deux assistent à cette soirée, MM. Bianci et Donnet Ulrich ; ils sont chaudement fêtés et reçoivent un plateau dédié. Pour 25 ans au comité, M. Alfred Chervaz reçoit la montre traditionnelle. Poursuivant sa brillante et intéressante rétrospective, M. Buttet fait remarquer, tant sur le plan financier que communautaire, que le système raiffeiseniste a conquis sa place de banque à but social et que notre Caisse a gagné la confiance de la population.

Dans une belle page de français, M. Froidevaux nous apporte tout d'abord le message officiel de la direction centrale, son salut, ses compliments pour le fructueux travail accompli, ses vœux pour un avenir plus brillant encore. Evoquant les résultats proclamés, l'orateur les attribue au travail consciencieux des dirigeants. Sa conclusion met en valeur la mission éminemment sociale et humaine de la Caisse de Crédit Mutuel, véritable école d'esprit civique.

On attendait avec quelque impatience la voix du président de la Fédération des Caisses du Valais

romand. Campagnard-vigneron dans l'âme et chantant l'amour de notre beau pays, il nous apporte un peu de cette ambiance typiquement valaisanne. Amoureux de la belle besogne, ivre de la bataille, méprisant le risque, voilà ce qui fait la grandeur et la beauté de vie du vigneron. Ces qualités, M. Zufferey les a mises au service de la cause mutualiste de sa commune de Chippis et de son cher canton.

M. Sylvain Chervaz, président de la commune, transmet le salut de l'autorité municipale et rend hommage à ceux qui, en 1910, ont créé la Caisse.

M. le révérend Curé Barman laisse parler son cœur de prêtre et se réjouit de la belle vitalité de notre institution. Mais il ajoute que si des questions matérielles ne peuvent être laissées de côté, il en est d'autres plus importantes pour nous, les questions sociales et spirituelles dont nous devons nous préoccuper. En termes variés, mais identiques par le fond, tous ces orateurs devaient ajouter à la définition de l'institution appelée à réaliser la devise « L'argent du village au village ».

Tous ces discours furent entrecoupés de chants des enfants de Collombey, dirigés par M. Buttet, et de pièces théâtrales présentées par les membres du Chœur mixte de Collombey et les Compagnons du Roura de Muraz.

P. G.

Vernayaz (Valais)

Vernayaz fête dans la joie le 50^e anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen, les 50 ans de fonction de son caissier M. Joseph Décaillet, ancien juge de Vernayaz, les 50 ans de sociétariat des frères Ernest et Hermann Gay-Balmaz.

Ambiance de fête en ce 1^{er} mai 1960.

Le Chœur mixte paroissial, à la grand'messe, chante en l'honneur des jubilaires.

À la sortie des offices, la fanfare « l'Echo du Trient » conduit un nombreux cortège à la halle de gymnastique décorée pour la circonstance. La musique donne un concert-apéritif sous la direction de M. René Stuzmann.

À midi M. Denis Carron, président de la Caisse, ouvre la cinquantième assemblée statutaire. Il salue la nombreuse assistance et souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres de la Caisse qui compte maintenant 96 sociétaires. M. le président rend un hommage ému aux membres défunts que Dieu a rappelés à Lui et M. le curé de la paroisse, le révérend Chanoine Follonier, implore les bénédictions du Tout-Puissant sur les assises de ce cinquantenaire.

M. le président donne connaissance du rapport du Comité de direction. Il jette un regard sur l'évolution du monde moderne et sur l'économie suisse. M. Carron analyse ensuite succinctement le deuxième principe de base des Caisses Raiffeisen : l'engagement solidaire des membres et leur responsabilité illimitée. Cet engagement ne serait pas exempt de risques s'il n'était pas protégé par les autres principes fondamentaux du système Raiffeisen qui, à vues humaines, écartent tout risque.

M. le président félicite les heureux jubilaires et leur offre un cadeau souvenir que leur présentent trois charmantes fillettes. M. Morisod donne connaissance d'un excellent rapport du Comité de surveillance puis l'on procède à la distribution des parts sociales.

Les comptes et bilan 1959 imprimés et distribués à tous les membres sont approuvés sans observation. Il ressort de leur lecture que le mouvement de la Caisse atteint Fr. 443 003.61, le bénéfice Fr. 3628.70 et les réserves Fr. 63 848.30.

Ces chiffres prouvent l'excellente gestion de la Caisse.

Après l'assemblée générale un succulent banquet est servi à tous les participants dans une ambiance de gaieté et de bonne humeur. Au dessert, M. le président salue les invités : le révérend curé de la paroisse, M. Roger Bonvin, conseiller national, M. Froidevaux, fondé de pouvoir de l'Union Suisse à Saint-Gall, les députés Faibella, de Vernayaz et Coquoz, de Salvan, M. Urbain Zufferey, président des Caisses Raiffeisen du Valais romand, M. Lugon-Moulin, représentant la Caisse de Finhaut, M. Paul Barlatay, conseiller communal et M. Roduit, appointé de gendarmerie.

Le banquet terminé, le président désigne un major de table en la personne de M. Marcel Revaz, instituteur, spirituel et bout-en-train, qui dirige avec maîtrise la deuxième partie du programme. Puis l'assemblée a le plaisir d'entendre deux brillantes conférences données par MM. Froidevaux et Bonvin.

M. Froidevaux, en vrai Jurassien, proclame d'emblée que la commune reste le plus sûr rempart d'un sain et vivant fédéralisme et il brosse un magnifique tableau des réalisations des caisses de crédit mutuel ; puis il cite les buts qu'il faut atteindre : renforcer l'économie rurale par l'épargne et par des prêts avantageux, rechristianiser l'usage de l'argent et le mettre au service de la justice, fournir à la nation une armature chrétienne plutôt qu'une armature de billets de banque. L'argent ne doit plus être un maître, mais un serviteur du bien commun ; les Caisses Raiffeisen, par leur armature chrétienne, solide, honnête, doivent devenir la banque par excellence du village ; l'argent est ainsi mis à sa place qui est de servir la justice. Les 1060 Caisses Raiffeisen sont répandues dans les 22 cantons ; elles groupent 123 000 membres, 552 000 déposants : leur mouvement d'affaires est de 3 milliards ; les réserves se montent à plus de 80 millions.

M. Froidevaux rend ensuite hommage aux 16 membres qui fondèrent, en 1910, la Caisse Raiffeisen de Vernayaz, qui fut la 6^e du Valais et la 119^e de la Suisse. Il remet un plateau d'étain dédié au caissier, M. Joseph Décaillet pour ses cinquante ans d'activité, ainsi qu'à M. Denis Caron pour ses 33 ans dans le Comité de direction, et un superbe vitrail à la société.

Le président cantonal, M. Zufferey, donne un compte rendu du mouvement raiffeiseniste en Valais. Père d'une nombreuse famille, vigneron émérite, capitaine dans l'armée, M. Zufferey fit entendre la voix de notre terre valaisanne si chère à son cœur. Il est chaleureusement applaudi.

Prennent ensuite la parole :

M. Lugon-Moulin, de Finhaut, évoque le vieux Vernayaz : le bon temps où l'Orient-Express s'arrêtait dans sa gare d'où partaient d'imposantes caravanes de voitures.

M. Barlatay apporte le salut de la commune de Vernayaz et termine par un sincère « ad multos annos ».

M. le député Coquoz proclame que le cœur n'a pas de frontières, puis M. le conseiller national Bonvin se lève, souriant, toujours lui-même, simple, vif, le regard pétillant d'intelligence et de bonhomie.

Nous l'avons dit, on ne résume pas une conférence Bonvin, car chaque idée mérite un développement : le capital initial est constitué par le travail, l'effort, la sueur des travailleurs ; les caisses Raiffeisen ont su utiliser le capital en évitant les intermédiaires accapareurs, car elles ont le sens de la famille et de la cité. (C'est le titre de la conférence que donnera M. Bonvin.)

Nous terminons, car ce papier deviendrait trop étendu si nous voulions même qu'esquisser cette

causerie vivante, captivante, toute émaillée d'idées et de faits de souveraine importance. M. Bonvin est vivement ovationné.

Le major de table le remercie et rappelle quelques bons et mauvais souvenirs vécus avec lui durant la guerre et remet ses fonctions au président de la Caisse qui renouvelle ses vœux et ses félicitations aux jubilaires, puis clôt la séance. C'est la fin d'une belle et fructueuse journée tout empreinte de joie, d'amitié et de bonne humeur.

Encore vivat aux jubilaires ! *Robert.*

Yvonand (Vaud)

Les cinquante ans de la Caisse. — C'était samedi 7 mai qu'a eu lieu officiellement la célébration de ce cinquantenaire.

Les deux comités, présidés par MM. Ed. Delay et J. Vernez, avaient convié leurs membres et épouses ainsi que de nombreux invités à prendre part à un banquet servi à l'Hôtel de Ville et au Restaurant du Lac, soit en tout 280 personnes, le tout offert à titre gracieux par la Caisse.

Nos deux restaurateurs ont tenu à présenter un menu digne des traditions du lieu, fort connu de la gastronomie suisse romande.

Vers 22 heures, tous se retrouvaient à la Grande Salle où avait lieu l'assemblée ordinaire annuelle à laquelle succédait la partie oratoire dite familière. M. R. Mauron, tenancier de l'Hôtel de la Gare (membre de la Caisse, comme les deux restaurateurs dont il est fait mention ci-dessus, du reste) tenait la buvette.

L'ordre du jour de cette assemblée fut suivi à la lettre et « expédié par les voies les plus rapides ».

Il appartenait au président du Comité de direction, M. Ed. Delay, syndic d'Yvonand, d'adresser des remerciements à tous, en particulier aux restaurateurs et à leur personnel pour la préparation et le service du banquet apprécié. Il donna lecture d'une lettre d'excuses de M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen retenu ailleurs par d'autres obligations. Il adressa, à l'occasion de ce jubilé, ses vifs remerciements aux pionniers de la première heure, en premier lieu à notre ancien syndic M. Louis Durussel, ancien instituteur primaire supérieur, qui fut autrefois tour à tour caissier puis président du Comité de direction. (Longs applaudissements.) Il salua la présence également d'autres invités : MM. Edouard Debétaz, conseiller national, William Gudit et Robert Cornu, députés du cercle de Molondin, Nicolas de Haller, pasteur, Marcel Dutoit, juge informateur de l'arrondissement d'Yverdon, G. Cuagnier, municipal, quelques délégués des Caisses sœurs de Molondin et de Donneloye, M. P. Fivat, ancien instituteur, autrefois à Rovray, M. Séchaud, réviseur de l'Union suisse, MM. Randin, Valeyres-sous-Rances, vice-président de la Fédération vaudoise et Schopfer, La Sarraz, membre du Comité de la dite Fédération, ainsi que de nombreuses dames.

Le président rappela la mémoire de trois membres disparus au cours de 1959, Paul Vuagniaux, boucher, Armand Barraud, entrepreneur et Jean Rochat, charpentier-menuisier. L'assistance se leva pour honorer leur mémoire. Il rappela le chemin parcouru, les chiffres le prouvant, de la fondation à ce jour. De 12 membres que comptait la Caisse en 1910, elle en compte aujourd'hui 190. C'est avec satisfaction que nous devons constater une plus-value sur l'épargne. Il adressa ensuite les remerciements du Comité pour leur travail, à son caissier, M. Marcel Tacheron, et à son épouse, dont tous appréciaient l'entregent et les conseils désintéressés.

MM. G. Maendly et A. Jaccard furent désignés comme scrutateurs. M. Gilbert Pidoux, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est adopté.

M. Tacheron, caissier, fit ensuite un large exposé sur les comptes de ce cinquantième exercice. Il remercia l'assistance pour les marques de sympathie dont il est l'objet et les épargnants pour la confiance qui lui est témoignée. L'exercice écoulé boucle par un bénéfice net de Fr. 7512.10. Le roulement atteint le chiffre de Fr. 7 217 342.65 pour 3683 opérations enregistrées. Des taux avantageux ont été maintenus. Les chiffres du bilan sont cités par M. J. Vernez, président du Conseil de surveillance. La réserve, à fin 1959, atteint 143 167 fr. 81. Il adressa également de vifs éloges au caissier pour son exactitude dans la présentation des comptes et la tenue des livres. Les comptes sont adoptés tels qu'ils sont présentés.

Les élections statutaires ont lieu à main levée et chacun est confirmé dans ses fonctions.

M. M. Dutoit est ensuite désigné en qualité de major de table, tâche dont il s'acquitte avec tact et humour. Il remercia les dirigeants qui ont tenu à fêter ce jubilé de façon tangible et d'y avoir associé les dames. Il donna lecture d'une lettre d'excuse de M. P. Magnenat, préfet d'Yverdon, retenu ailleurs. Il rendit, tout comme M. Delay, hommage aux disparus qui ont œuvré pour le bien et l'avenir de notre Caisse. Il termina par un sketch en patois qui eut un heureux effet sur l'assistance.

Le *trio Cochand*, d'Yverdon, se produisit à maintes reprises et agrémenta agréablement la soirée et permettait aux divers orateurs de se préparer, chacun à son tour, à se produire sur scène.

Il appartenait à nouveau à M. Delay puis à M. Tacheron de reparler des faits du passé et jusqu'à ce jour. Huit caissiers se sont succédés et tous ont bien œuvré pour le destin de la Caisse. Hommage leur est encore rendu.

M. Randin remercia et félicita les dirigeants de la Caisse jubilaire et remit au nom de la Fédération vaudoise, un plateau dédié en étain. Il en fut de même de la part de M. Séchaud, qui, au nom de l'Union suisse, fit don d'un vitrail de belle apparence. Tous deux furent chaleureusement remerciés.

M. Ed. Debétaz adressa sa gratitude aux dirigeants et au caissier M. Tacheron qui mettent en pratique tout le sens de la solidarité dans l'idéal raiffeiseniste. M. Gudit apporta le salut et les félicitations de la députation du cercle. Il en fut de même de la part de M. Cuagnier, au nom de la Municipalité d'Yvonand. M. A. Jaquiéry, de Prahins, parla pour les Caisses sœurs de Molondin et de Donneloye. M. de Haller, pasteur, releva surtout l'engagement de l'homme à la parole donnée, donnant par là tout son sens de l'honnêteté de l'individu.

Pour terminer cette partie officielle, chacun reçut un verre souvenir.

A l'occasion de ce jubilé, la Caisse d'Yvonand a marqué cette date d'une pierre blanche.

Ni.

Bure (Jura)

50^e assemblée générale. — Dimanche 15 mai, les membres de notre Caisse Raiffeisen fêtaient le cinquantième anniversaire de leur association. Cette assemblée fut vraiment très réjouissante et pleine de promesses.

A 14 h. 20, M. Germain Piquerez, président du Conseil d'administration, devant une salle comble et artistement décorée, déclare la séance ouverte.

Après avoir lu l'ordre du jour, il donne la parole à Mme Crelier, caissière, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Puis, dans un rapport très fouillé et soigneusement rédigé, le président retrace l'activité de notre Caisse durant l'année écoulée.

Il conclut son rapport en souhaitant une cordiale bienvenue aux quatre nouveaux sociétaires et remercie les membres des deux comités ainsi que la caissière pour leur précieuse collaboration et leur dévouement. Il rappelle aux débiteurs la précision du temps et termine par notre devise nationale : « Un pour tous tous pour un » !

Les comptes lus par notre caissière accusent un bénéfice de Fr. 17 170.—. Le roulement se monte à 3,8 millions, le bilan à 3,5 millions et la réserve à Fr. 83 500.—. Ce cinquantième exercice est très réjouissant et montre bien que tous les membres ont confiance en notre Caisse et que l'adage : « L'argent des uns au service des autres » est appliqué chez nous.

M. Henri Crelier, vice-président, donne lecture du rapport annuel du Conseil de surveillance. L'excellente situation financière de notre Caisse est un encourageant présage pour l'avenir.

Il se plaît à remercier le Conseil d'administration et spécialement notre caissière, l'animatrice de notre mouvement raiffeiseniste, pour leur activité et leur dévouement. Il demande à l'assemblée d'accepter les comptes et l'intérêt de la part sociale fixé, en cette année jubilaire, à 5 pour cent. Ces propositions sont acceptées par acclamation.

Manifestation commémorative du cinquantenaire. — C'est sous le signe de la joie, de la confiance, et de la reconnaissance que s'est déroulée cette importante manifestation. Les questions administratives étant liquidées, l'assemblée désigne un major de table en la personne de M. Racine, instituteur à Buix.

Il accepte en faisant remarquer qu'à Bure on est « très conservateur », en effet, aux 25^e et 40^e anniversaires de notre Caisse, il assumait déjà cette tâche. Il s'en acquitta avec brio.

La parole est donnée au président du Conseil d'administration pour saluer les invités. C'est pour M. Piquerez un honneur et une grande joie de saluer à cette imposante assemblée : MM. Géo Froidevaux, réviseur à Saint-Gall, Sylvain Michel, de Courtedoux, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura, Louis Daucourt, de Fahy, secrétaire de la dite Fédération. M. l'abbé Roy, curé de Bure, deux membres fondateurs de notre Caisse présents à l'assemblée, MM. Joseph Guélat, ancien marchand de vins, qui depuis 50 ans fonctionne comme secrétaire du Comité de surveillance, et Jules Riat — deux membres fondateurs sont retenus pour cause de maladie : MM. Joseph Guélat-Woëbe et Emile Piquerez-Ouvray — les délégués des Caisses de crédit mutuel de Fahy, Buix, Courtemaître et Courtedoux, nos autorités communales, paroissiales et tous les membres présents.

Cinquante ans de vie pour un homme, c'est une étape, pour une caisse c'est énorme, si l'on songe à tous les services qu'elle a rendus. Un bel avenir s'ouvre pour notre Caisse à condition que nous restions unis sous la devise : L'argent du village au service du village ».

Le major de table donne lecture de la lettre d'excuses de M. le chanoine Gueniat, de Delémont, retenu par la maladie et à qui va toute notre reconnaissance, car c'est lui qui, le 12 avril 1910, alors curé de Bure, fut le véritable fondateur de notre Caisse et le premier président.

Le rapport jubilaire, présenté par la caissière, démontre toute l'activité et les services que notre

petite banque villageoise a rendus à la population de Bure durant ce demi-siècle.

Pour interrompre quelque peu la série des discours, les Troubadours de Delémont, invités pour cette heureuse circonstance, nous font entendre quelques-uns de leurs plus beaux airs. Ce sont vraiment des enjôleurs.

M. Sylvain Michel, président de la Fédération jurassienne, déclare que dans la vie, il est bon de marquer les étapes. C'est le temps qui nous fait justice. Au centenaire de notre Caisse, espérons qu'elle n'aura pas connu les terribles effets de la vieillesse. Pour les lui éviter, restons unis. Puisse votre association bénéficier de la bénédiction divine, et connaître toujours de nouveaux succès.

Au nom de la Fédération jurassienne, il remercie les membres des deux comités pour leur dévouement et remet au président un cadeau-souvenir. Un merci spécial est adressé à M. Joseph Guélat, membre fondateur et secrétaire du Comité de surveillance depuis 50 ans. Pour lui témoigner sa reconnaissance, la Fédération jurassienne lui remet une superbe channe.

M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, ne cache pas sa joie de se trouver parmi nous en cette fête jubilaire qui permet de faire le point. La mission de nos Caisses est morale et spirituelle. Tout le monde a besoin d'argent. Les possédants doivent en faire un juste emploi. Si votre Caisse a enregistré de réels succès depuis quelques années, spécialement en 1958-59, elle n'a pas atteint son plafond. Pour l'avenir, courage et persévérance. Que Dieu protège votre belle institution.

Au nom de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, il remet au comité un vitrail jubilaire, ainsi qu'un plateau dédié à M. Joseph Guélat pour ses 50 ans d'activité au Comité de surveillance.

M. l'abbé Roy, curé de Bure, salue toute l'assemblée et félicite les membres de s'aider les uns les autres. M. le chanoine Gueniat a bien travaillé à Bure. Chacun arrive au bout de son rouleau, mais pas la Caisse.

M. Louis Daucourt, de Fahy, aurait énormément de choses à relever sur cette belle manifestation, mais il se contente de dire sa joie d'être avec nous. Si parfois l'argent divise, aujourd'hui, il unit. Cette imposante assemblée en est un témoignage.

M. Joseph Vallat-Fleury, représentant du Conseil communal, présente à la Caisse jubilaire les félicitations et les vœux du dit Conseil.

Pour clore cette très sympathique séance jubilaire que j'appellerai « Séance de la reconnaissance », le président eut l'agréable charge de remettre aux membres fondateurs un cadeau-souvenir, ainsi qu'à quelques pionniers qui n'ont compté ni leur temps, ni leurs peines.

Notre dévouée caissière sert l'intérêt de la part sociale sous forme d'un portemonnaie garni d'une pièce de 5 francs. Enfin, invités et membres — sans oublier les Troubadours qui recueillirent de nombreux applaudissements, — furent conviés à un copieux souper servi gratuitement chez nos deux restaurateurs.

Que les organisateurs de cet agréable jubilé reçoivent ici l'hommage de notre plus profonde reconnaissance.

J. F.

Assemblées ordinaires **Nuvilly (Fribourg)**

A l'exemple de toutes choses bien faites bâtie sur des bases chrétiennes et charitables la Caisse de crédit mutuel de Nuvilly a eu en ce printemps 1960, la joie de fêter le quarantième anniversaire de sa fondation, au jour de son assemblée annuelle.

A l'occasion de cette circonstance, M. le syndic

Aloys Bondallaz, président du Comité de direction, a eu l'ingénieuse idée d'établir une rétrospective approfondie relatant fidèlement les étapes parcourues par notre Caisse. C'est ainsi qu'il nous est donné d'apprendre que sa fondation remonte au 11 janvier 1920, date où, sous l'impulsion éclairée de M. l'abbé Sapin, alors curé de Murist et déjà pionnier infatigable de la cause Raiffeisen en terre fribourgeoise, se tint la première assemblée constitutive à Nuvilly. Vingt membres en cette rencontre déjà consentent à s'inscrire à la nouvelle société. Huit jours plus tard, sous la présidence de M. Fridolin Volery, nommé président au cours de la première assemblée, quinze nouvelles adhésions viennent encore renforcer les rangs de l'institution. Durant les débats de cette mémorable séance, M. l'abbé Sylvain Berset, révérend curé de la paroisse, est nommé premier caissier de notre banque locale.

Il serait trop long de retracer dans cette rubrique les mérites que se sont acquis ces courageux fondateurs et d'en citer tous les noms. Nous retiendrons cependant, tiré du rapport substantiel du président, les noms des caissiers qui ont spontanément engagé leur responsabilité et leurs compétences pour assurer la gérance de la Caisse. Ce sont de 1920 à 1922, M. le curé Berset, de 1922 à 1925, M. le curé Porchel, de 1925 à 1946, M. le curé Dougoud, de 1946 à 1950, M. Louis Mugny, instituteur, de 1950 à 1959, M. le curé Overney. Ces différents caissiers ont été appuyés au cours de leur activité par des présidents dévoués et compétents qui furent successivement MM. Fridolin Volery, Gustave Chuard et François Monnerat pour le Comité de direction et Donat Broye, Isidore Ding et Emile Ding pour le Conseil de surveillance. Pour honorer la mémoire de ceux que Dieu a rappelés à Lui, l'orateur prie l'assemblée d'observer une minute de silence. A l'adresse de ceux qui nous ont quittés, appelés ailleurs par leur ministère ou leur profession, il émet des paroles pleines de gratitude et assure que dirigeants et sociétaires leur gardent un reconnaissant souvenir.

Il restait au président l'agréable devoir de saluer au cours de cette soirée six membres fondateurs encore activement intéressés à l'activité de notre Caisse. A ces valeureux pionniers de la première heure, il exprime au nom de tous de vives félicitations et les prie d'accepter un cadeau.

Aussitôt après cette séance jubilaire, M. le président déclare ouverte l'assemblée annuelle ordinaire. Notre nouveau caissier, M. l'abbé Auguste Moullet, donne connaissance du procès-verbal de l'assemblée de 1959. Fidèlement rédigé, dans un style choisi, ce procès-verbal ne donne lieu à aucune observation. Dans son rapport présidentiel, M. Aloys Bondallaz relève la marche ascendante de la société. En effet, chaque année de nouvelles unités sollicitent leur admission au sein de notre institution. Cette confiance témoigne de la grande utilité des caisses de crédit mutuel au service des agglomérations rurales. Il est rendu hommage au travail exemplaire de notre caissier. Quoique novice en la matière, M. le curé fait preuve de beaucoup de tact et de compétence.

Il nous en donne du reste la certitude en commentant avec aisance et précision les comptes de l'année écoulée. Le bilan accuse une augmentation de plus de Fr. 40 000.—, par rapport à l'exercice précédent. Les récoltes favorables dans leur ensemble, les possibilités de gain plus élevées ont permis des transactions plus nombreuses, surtout dans le domaine de l'épargne. Il y a lieu de s'en réjouir. Notre caissier conclut en remerciant les organes dirigeants qui l'épaulent avec déférence dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Henri Bondallaz présente le rapport de gestion. Au cours de chaque contrôle, il fut constaté que caissier et dirigeants remplissent leur mandat d'une manière intelligente et avisée. Le réviseur de l'Union centrale confirme ces déclarations en ajoutant des propos flatteurs à l'égard des responsables. Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée d'adopter les comptes qui lui sont présentés, d'en donner décharge au caissier et au Comité directeur en félicitant pour leur excellente gestion.

Nous garderons de cette soirée le meilleur souvenir.
A. Bd.

Villars-sur-Glâne (Fribourg)

Les membres de la Caisse de crédit mutuel de Villars-sur-Glâne ont tenu leur assemblée annuelle, au Café du Chamois. Ils ont eu l'occasion de constater la bonne marche de leur récente institution et de prendre connaissance des résultats du cinquième exercice.

M. Robert Roubaty, président du Comité de direction, eut l'honneur de saluer les membres présents. Si ceux-ci n'étaient pas au complet, les absents donnaient la preuve qu'ils faisaient entière confiance aux dirigeants de la Caisse qui poursuit sagement son chemin.

Le rapport du Comité de direction relève que l'effectif des membres s'accroît chaque année, de même que le roulement. La situation de plein emploi est favorable, et tous les établissements bancaires peuvent être satisfaits de leur activité.

M. Roubaty adressa des remerciements à tous ses collaborateurs des Comités de direction et de surveillance.

M. Dessarzin, le très dévoué caissier, fit un rapport technique et précis sur l'exercice écoulé. Le problème de l'épargne cause certains soucis à tous ceux qui suivent la jeunesse et pensent à son avenir.

Au nom du Comité de surveillance, M. Irénée Mauron donna connaissance du rapport et des propositions que ce comité soumettait à l'approbation de l'assemblée. Les comptes furent ainsi approuvés à l'unanimité, et de vifs remerciements adressés au caissier, pour son travail exemplaire.

Les « divers » ne donnèrent pas lieu à de longues discussions et c'est en dégustant le verre de l'amitié que l'assemblée se prolongea pour le plus grand plaisir de chacun.
Ry.

Cornaux (Neuchâtel)

En mars, notre Caisse locale de crédit mutuel (système Raiffeisen), qui compte actuellement 58 sociétaires, tenait sa séance obligatoire à la salle des sociétés.

Du rapport de la caissière, il ressort que le mouvement général a été en 1959 de Fr. 967 751.37 ; le bilan, en augmentation de Fr. 58 020.85, se chiffre par Fr. 400 954.90 ; les prêts hypothécaires se montent à Fr. 288 876.45 et les dépôts sur les livrets d'épargne et en obligations à 340 209 fr. 45.

Avant d'aborder son rapport sur l'activité de la caisse et du Comité, le président du Comité de direction, M. Paul Moser, père, invita l'assemblée à honorer par un instant de recueillement la mémoire de trois membres décédés au cours de l'exercice : MM. André Schaeffer, Clément Boillat et Raoul Clottu.

A son tour, M. Alphonse Droz, père, président du Conseil de surveillance, présenta son rapport

et invita l'assemblée à adopter les comptes de 1959, ce qui fut fait à l'unanimité. C'est à l'unanimité aussi que fut confirmée Mme Elisabeth Schaeffer dans ses fonctions de caissière pour une période de quatre ans.

Comme de coutume, c'est dans une ambiance sympathique et familiale que chaque sociétaire, à l'appel de son nom, s'approcha de la grande table pour toucher les intérêts de sa part sociale et apposer sa signature sur la quittance d'usage.

A propos d'épargne, relevons la savoureuse anecdote suivante : Un jour un écolier se présenta au bureau de notre Caisse pour y déposer ses petites économies ; il s'aperçut soudain, au cours de l'opération, que son pécule était distribué sans façon dans le casier à monnaie et s'écria scandalisé en s'adressant à la caissière : « Alors ! vous mélangez tout ! »

Pierre-Michel, fils d'agriculteur, qui a déjà un faible pour les chevaux de cavalerie, s'imaginait que pour pouvoir en acheter un à l'âge des recrues, il retrouverait les mêmes francs et les mêmes centimes.

P. M.

Corsier (Vaud)

Cette importante institution qui réunit les membres des trois communes de Corsier, Corseaux et Jongny, a tenu ses assises annuelles jeudi soir 24 mars, à la Grande Salle de Corsier. Quelque 150 sociétaires avaient répondu à la convocation, preuve évidente de la vitalité de la Caisse. M. Alfred Delafontaine, président en charge, malade malheureusement, a dû laisser sa place à M. Louis Pasche, vice-président, qui va mener rondement les débats.

Présenté par M. Marcel Brunet, le procès-verbal de la dernière séance est accepté sans observations. Après la désignation des scrutateurs, M. le vice-président présente le rapport du Comité de direction. Un rapide tour d'horizon sur la situation économique, tant internationale que nationale, permet à l'orateur de préciser plus clairement l'importance de la Caisse dans notre économie villageoise. 213 membres y sont affiliés à fin 1959, effectif qui accuse une diminution d'une unité au cours de l'an dernier. En concluant, M. Pasche exprime sa gratitude et celle des organes dirigeants, à tous ceux qui collaborent, comités et sociétaires, à faire de la Caisse un organisme vivant et utile conforme au but poursuivi : « L'argent du village au village ».

M. Alfred Taverney, caissier, dont le dévouement et la compétence sont appréciés sans réserve, met, lui aussi, l'accent sur les heureuses conclusions comptables de l'exercice 1959. L'épargne se développe et le désir de désendettement s'exprime bien par le montant élevé des amortissements effectués, effort réjouissant de la part des débiteurs qui tiennent à faire face à leurs engagements. Toutes les demandes de fonds présentées en 1959 ont été prises en considération. Les extraits de compte, dont chaque sociétaire a reçu un exemplaire, indiquent que le bilan se monte à Fr. 2 223 219.42. En conclusion, M. Taverney remercie les deux Comités pour leur esprit de collaboration compréhensive et la clientèle pour son amabilité.

Jusqu'à l'an dernier, M. Edouard Brunet, ancien caissier, était un auxiliaire des plus précieux en période de bouclage de comptes. Les circonstances n'ont pas permis qu'il continue cette année à assumer cette fonction, et pour le remplacer, il a été fait appel à M. Louis Pasche, fils, dont les compétences connaissances commerciales ont été gran-

dement appréciées.

M. Louis Volet, président du Comité de Surveillance, adresse de vifs éloges au caissier pour la manière dont il conçoit sa tâche délicate et pour la tenue impeccable de ses comptes. Il adresse des vœux de santé à M. Alfred Delafontaine et exprime à ce dévoué sociétaire, qui fut 31 ans du Comité, dont 9 comme président, les sentiments de gratitude de toute l'assemblée. Et c'est avec de vifs regrets que chacun apprend la démission de ce président qui a œuvré inlassablement pour le bien de la Caisse.

Les nombreuses séances de contrôle, l'examen des livres, des comptes, le rapport très favorable des organes de Contrôle de l'Union suisse, tout autorise à confirmer que les comptes sont parfaitement exacts. Aussi le rapporteur ne peut que proposer à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge aux organes responsables, en exprimant au Comité de direction, et particulièrement au caissier, les vifs remerciements pour le travail accompli et le beau résultat obtenu ; ce qui est fait à l'unanimité et sans observation.

Après lecture par M. Pasche de la lettre de démission de M. Delafontaine, l'assemblée, à l'unanimité et par acclamation, désigne son successeur en la personne de M. Léon Conne, syndic de Corsier. Celui-ci remercie de la confiance qu'on lui témoigne et affirme qu'il n'accepte ces nouvelles fonctions qu'avec l'espoir de l'appui de chacun. Comme membre nouveau au comité M. Gustave Volet, viticulteur à Corseaux, est également nommé à l'unanimité.

Pour trente ans d'activité au sein des organes de la société, M. Henri Gilliard, Jongny, reçoit des mains de M. Louis Volet, le plat d'étain dédié et la lettre de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Le caissier procède au paiement du dividende, tandis que les cantiniers, toujours fidèles et chaudement remerciés, servent la collation, comme de coutume généreusement offerte. Puis c'est, pour clore cette assemblée digne des précédentes, une série de films excellents, présentés par M. Louis Kaelin : la destruction du Grand Hôtel, un voyage du meilleur goût à travers la Suisse, à la poursuite d'un ballonnet, puis une bande hautement comique rencontrent la pleine adhésion des spectateurs..

B.

Villars-le-Terroirs (Vaud)

L'assemblée de la banque villageoise s'est tenue sous la présidence de M. Félix Juriens et en présence de la majeure partie des sociétaires.

Le bénéfice net s'est élevé à Fr. 6547.20, somme entièrement versée au fonds de réserve qui atteint Fr. 67 420.—. Le roulement se chiffre par 1 400 000 francs en 1160 opérations.

Après le rapport du Comité de direction et l'exposé du caissier, le Conseil de surveillance remercie tous ceux qui ont œuvré à la bonne marche de la Caisse, avec une mention spéciale au caissier M. Raymond Dutoit. L'assemblée a voté à l'unanimité les conclusions du Conseil de surveillance, approuvé les comptes présentés et en a donné décharge aux responsables.

Deux membres du Comité de direction, MM. Félix Juriens et Elie Allaz reçoivent de la Caisse centrale de Saint-Gall chacun un magnifique plateau dédié pour leurs 30 années d'activité au Comité.

Le caissier a donné des renseignements intéressants sur le financement des frais du remaniement parcellaire et précise que les taux d'intérêt relativement bas et des arrangements spéciaux seront

appliqués à cette occasion.

Puis ce fut la répartition de l'intérêt et une succulente collation.

Vouvry (Valais)

La Caisse Raiffeisen locale qui groupe 118 sociétaires, a tenu, à la salle communale, son assemblée statutaire, en présence de nombreux membres. Les différents rapports des comités, de l'Office de révision de Saint-Gall, la présentation des comptes et du bilan par le zélé et compétent caissier, M. Maurice Vuadens, soulignent l'essor réjouissant de la Caisse dont le 22^e exercice accuse une augmentation de Fr. 40 000.— et se solde par un bénéfice de Fr. 2020.85, alors que les réserves atteignent la somme de Fr. 42 041.—. Cet excellent résultat témoigne éloquemment de la solide confiance dont jouit cette institution dans la communauté villageoise. Aussi, sans l'ombre d'une réticence, l'assemblée approuve-t-elle à l'unanimité la bonne gestion de la Caisse et des organes dirigeants.

M. Marcel Quaglia succède à M. Jean Collet dont l'état de santé précaire ne lui permet plus d'assumer la tâche de président. La gratitude des sociétaires et leurs vœux chaleureux accompagnent le méritant et dévoué membre fondateur dans sa demi-retraite.

Le Comité de direction avait pris l'heureuse initiative de convier, après la partie administrative, les membres de la Caisse et la population de Vouvry et environs, à la présentation de trois films à l'Elysée. Devant une salle comble, le cinéaste-amateur Roland Muller, introduit par M. Pignat, instituteur, exposa brièvement le thème de ses trois productions : Horizons blancs, Sortie de messe, Barrage, dont la projection plut grandement au public. Ce dernier apprécia la richesse et la variété des images, le réalisme de l'action, le charme et la dialectique du texte et la musique captivante. Un merci cordial au sympathique et brillant cinéaste, à son aide, à la Direction de la Caisse et à toutes les personnes qui assurèrent la pleine réussite de cette soirée.

p.

Vollèges (Valais)

C'est le dimanche 8 mai que les coopérateurs raiffeisenistes de Vollèges se rencontraient pour leur assemblée générale annuelle. Dans le but de faire connaître l'institution dans tous les villages de la commune, c'est le village de Chemin qui fut choisi pour la circonstance.

C'est la première fois que cette société tient ses assises en dehors de son siège social. Le président, M. J. Moulin, est tout heureux d'ouvrir l'assemblée dans un décor nouveau. Il apporte aux participants le salut des dirigeants de l'institution et adresse un salut spécial au directeur de l'Office central à Saxon, M. Félix Carruzzo, qui honora l'assemblée de sa présence.

Le traditionnel souhait de bienvenue fut présenté par le représentant de Chemin, M. Abbet, conseiller communal et vice-président du Conseil de surveillance de notre Caisse. Il dit sa joie de recevoir dans ses murs les coopérateurs de la commune et il est tout heureux de rappeler que depuis 25 ans déjà, la Caisse de Vollèges compte des sociétaires à Chemin.

Après les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue, le président liquide rapidement l'ordre du jour conformément aux questions inscrites.

Il est tout de même un devoir de rendre hommage à ce vaillant secrétaire, M. A. Abbet, pour son magnifique procès-verbal établi dans tous les

détails et qui recueille les applaudissements unanimes de l'assistance.

Le rapport circonstancié du Comité de direction nous dit l'activité de la Caisse au cours de l'exercice et son rôle bienfaisant auprès des populations rurales.

L'exposé du caissier, M. J. Terrettaz, nous oriente sur la situation financière actuelle de la Caisse et il est tout heureux de nous annoncer pour la première fois un bilan comptant le million.

En l'absence du président du Conseil de surveillance, retenu par son service, c'est le vice-président, M. Abbet, qui donna connaissance du rapport de ce Conseil. Sur proposition de ce dernier, l'assemblée unanime approuve les comptes de l'exercice 1959.

Ce 31^e exercice de la Caisse de Crédit Mutuel de Vollèges indique au 31 décembre 1959 : 120 sociétaires groupés dans les différents villages. Mouvement général Fr. 1 727 172.—, bilan 1 066 577 francs, réserve Fr. 38 175.—.

Une démission étant intervenue au sein du Conseil de surveillance, un vote raisonnable de l'assemblée désigna tout de suite le remplaçant.

Comme diversion à ces diverses questions, plutôt monotones, le président présente comme conférencier du jour, M. Carruzzo, directeur de l'Office central pour la vente des fruits et légumes. Le conférencier, inconnu pour la généralité des auditeurs, sut dès le début retenir l'attention de toute l'assistance. Son sujet choisi fut de toute actualité. Pendant une heure, il tint l'assemblée en haleine sur l'intégration économique en Europe : unité de l'Europe occidentale, marché commun, zone de libre échange. Il définit les raisons du Conseil fédéral concernant le refus de participer au marché commun et les raisons de collaborer à l'association de libre échange.

L'auditoire, captivé par ces problèmes complexes, suivit avec intérêt cet exposé assez difficile à comprendre et manifesta sa satisfaction par des applaudissements répétés.

Le président, au nom de l'assemblée, remercie le conférencier, d'avoir accepté l'invitation du Comité et le félicite pour sa magistrale conférence en émettant le vœu que ces problèmes nouveaux ne soient pas trop néfastes pour les petits paysans déjà si éprouvés.

L'heure s'avance et les propositions individuelles fusionnent en tout sens. Tout ceci se liquide amicalement.

Dans le but de diffuser l'épargne et de répandre l'idée raiffeiseniste, le président annonce que dorénavant la Caisse fait don d'un carnet d'épargne à tous les nouveau-nés de la commune, avec un versement initial de Fr. 10.— au moment où les parents du nouveau-né se présentent chez le caissier avec la carte de félicitations qui leur est adressée.

Tout objet étant liquidé, le président remercie les participants en leur rappelant leur devoir de fidélité à l'institution et c'est avec joie qu'il témoigne sa gratitude à M. Abbet pour l'organisation de cette journée. Il adresse un sincère merci à M. D. Pellaud, propriétaire de l'Hôtel Beau-Site à Chemin, membre de la Caisse, qui mit gracieusement sa belle salle à disposition des raiffeisenistes de Vollèges.

Le président clôt l'assemblée en donnant rendez-vous à ses membres à Vens l'année prochaine.

M.

Courtemaiche (Jura)

La Caisse de Crédit Mutuel de notre localité vient de tenir ses assises annuelles en présence de

la majorité de ses sociétaires.

En début de séance, on procéda à la nomination de deux scrutateurs. M. Lucien Lièvre, secrétaire, donna un reflet de l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 1959. M. Henri Gatherat, président du Comité de direction, préluant à son rapport annuel, se plut à relever la présence à l'assemblée de M. le maire M. Maillard. Il sut, en termes bien sentis, lui réitérer la gratitude des membres de la Caisse pour ce témoignage de la bonne entente régnant entre les autorités communales et notre « petite banque locale ».

Le rapport de M. Gatherat ne pouvait omettre un court aperçu de la situation économique générale. Il rappela que si dans l'ensemble l'année 1959 fut favorable, l'industrie de la pierre fine par contre n'a pas bénéficié du plein emploi souhaitable. Mais il ne s'agit point de peindre le diable sur la muraille, et il faut conserver l'espoir que l'avenir redonnera à notre industrie locale toute sa vitalité d'antan, empêchant par là l'exode de nos familles. Il reste cependant un problème important à résoudre : celui de la recherche de nouvelles industries, la fragilité d'une mono-industrie ne nous étant que trop connue.

Le cercle des membres de la Caisse s'est très heureusement élargi de 14 membres nouveaux. N'est-ce point là le plus beau gage de la confiance qu'on lui accorde ?

Le caissier, M. Ackermann, commença son exposé — par ailleurs très brillant — en rappelant les deux buts essentiels de la Caisse :

1. L'octroi d'argent ;

2. La réalisation d'un idéal chrétien qui démontre la vraie valeur de l'argent.

Insistant sur le rôle essentiel dévolu à la Caisse, à savoir celui de « mettre l'argent des uns à la disposition des autres », il invita les membres à resserrer toujours plus la solidarité à l'intérieur de laquelle ils œuvrent dans un esprit de saine coopération. Sa conclusion fut pour adresser un merci tout spécial aux personnes responsables de la bonne marche de la Caisse.

L'aperçu sur le bouclage des comptes par le président du Conseil de surveillance, M. Ch. Maillard, fut en tous points parfait. Les chiffres éloquentes ressortant de la lecture du rapport traduisent une marche ascendante de la Caisse. Un compte de Profits et Pertes accusant un bénéfice de Fr. 1885.55 laisse espérer un avenir heureux pour une coopérative encore à ses débuts.

La politique de crédit de la Caisse s'est soldée par un mouvement général de Fr. 2 081 076.04 en 566 opérations. Une lettre de félicitations de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel confirma d'ailleurs bien tous les membres dans la bonne impression qu'ils tiraient de l'évolution de « leur banque ». Il me paraît superflu d'ajouter que l'approbation des comptes se fit avec de vifs applaudissements !

Au nom de tous les membres, M. Terrier eut des paroles chaleureuses pour féliciter les deux comités, et leur travail méritoire.

La parole fut encore donnée à M. le maire Maillard qui remercia chacun de l'invitation dont il fut l'objet et encouragea la Caisse à continuer dans la voie qu'elle s'est tracée.

L'année s'achève avec une participation de 101 membres ; puisse l'exercice à venir voir s'augmenter encore ce cercle « d'amis réunis pour la défense de leurs intérêts communs ».

Comme de coutume à pareille occasion, l'assemblée se termina par le verre de l'amitié... C'était samedi soir, aucun n'était pressé.

Pr.

L'integrazione europea, via verso il potenziamento economico nazionale

Riproduciamo integralmente la conferenza presentata dal signor consigliere nazionale on. Dr. Boerlin all'ultimo Congresso del movimento raiffeisenista svizzero. Il relatore ha già cooperato a numerose deliberazioni e trattative ed è stato chiamato più volte dal Consiglio federale a partecipare a lavori di diverse commissioni.

* * *

Il titolo di questa conferenza può suonare quasi in modo provocante per parecchi, dopo che in correlazione all'adesione del nostro Paese all'Associazione europea di libero scambio si è spesso affermato il contrario. Altri aggiungeranno che accanto a questa associazione europea di libero scambio e più forte di essa la Comunità economica della Repubblica federale tedesca, Francia, Italia e Stati del Benelux, rappresenta l'integrazione europea, dalla quale noi siamo esclusi.

A sostegno della mia tesi lasciatemi ciononostante citare un fatto, e cioè le straordinarie buone esperienze che dopo le distruzioni della seconda guerra mondiale, certamente con l'aiuto americano, l'Europa libera col suo OECE, l'Organizzazione per la Cooperazione economica Europea, alla quale apparteneva anche il nostro Paese, ha fatto. Grazie a quest'opera di cooperazione e solidarietà europea, tra il 1947 e 1957 si poterono aumentare le produzioni industriali nei paesi associati del 120%, il reddito nazionale del 55% per persona, le esportazioni verso altri paesi del 180% e triplicare il commercio tra i paesi membri.

L'integrazione europea, della quale discutiamo attualmente, è un *problema economico*. Certamente i fondatori che ne hanno ideata la forma, la Comunità economica europea dei sei (CEE), non vollero limitarsi all'aspetto economico. La loro unione avrebbe dovuto essere un passo verso l'unificazione politica, vista da alcuni come una confederazione europea di stati o uno stato federativo sul modello svizzero, o da altri magari in un nuovo stato soprannazionale europeo. Queste sono certamente teorie per lungo tempo ancora, le cui realizzazioni dipenderanno principalmente dai risultati della concreta cooperazione e integrazione nei singoli settori e della misura nella quale la *stabilizzazione duratura* dei singoli stati perdurerà.

Per la Svizzera e altri stati, quel lontano fine della rinuncia all'indipendenza nazionale era proprio uno dei motivi principali per cui non vollero aderire al mercato comune, poichè essi cercavano specialmente *una semplice e contemporaneamente vasta forma* di cooperazione europea nel senso dell'OECE, ciò che purtroppo andò a monte causa l'opposizione dei 6 della CEE e della Francia in primo luogo, che almeno fino a poco tempo prima era una delle promotrici dell'unificazione europea, ma nello stesso tempo, causa la politica interna, era pure il partner più malsicuro. *Così purtroppo cominciò l'unificazione del mondo libero europeo con la scissione* nella citata CEE e la zona di libero scambio (AELS) che oltre al nostro Paese raggruppa Inghilterra, Svezia, Norvegia, Danimarca, Austria e Portogallo, con lo scopo di procurare anche a queste nazioni i vantaggi di un'integrazione economica, ma contemporaneamente con il fine di riunire i due gruppi in una vera comunità.

A questa la Svizzera è interessata in modo particolare, poichè le sue relazioni commerciali sono molto più forti coi paesi del mercato comune che con quelli della zona di libero scambio, cosicchè la nostra economia non può approfittare che in misura ridotta del mercato europeo che comprende circa 280 milioni di consumatori. D'altra parte il nostro interesse per scambi commerciali con i 6 del Mercato comune non è tuttavia così grande da indurre la Svizzera a rinunciare alla sua *tradizionale politica di apertura verso tutti gli stati*. La Comunità economica europea ci fornì nel 1958 di più della metà delle nostre importazioni, vale a dire il 58,8%, ricevendo solo il 39% delle nostre esportazioni totali. Oltre il 60% delle esportazioni vennero indirizzate verso altre regioni, di cui circa il 45% proprio verso paesi che non hanno niente a che vedere nè con il mercato comune nè con la zona di libero scambio.

Queste cifre dimostrano chiaramente la debole misura dei vantaggi che l'economia svizzera potrebbe trarre da una soluzione puramente europea. *Essa non può vivere unicamente di questa parte del mondo.*

Per questo scelse, anche per motivi di opportunità, quella delle due soluzioni di integrazione europea che le lasciavano in-

tatte *le possibilità di commercio con tutto il resto del mondo*. Essa ha adottato questa soluzione con convinzione, conscia delle difficoltà comportanti per vasti settori della nostra economia, e del passo significativo che essa compie lasciando la vecchia posizione di libera autodeterminazione e di impegni tutt'al più bilaterali.

Questa coscienza della situazione è già importante perchè ci preserva dalla vana credenza che l'integrazione europea rappresenti una chiave magica che apre le porte ad una futura economia fiorente o, per usare un'altra espressione, sia un comodo cuscino di riposo che ci liberi da ulteriori preoccupazioni.

L'integrazione europea dell'economia deve e può procurare molte facilitazioni, aumentare la produttività e con ciò il tenore di vita dei popoli che vi partecipano, con la *stretta, coordinata e concentrata cooperazione*. Tuttavia essa non ci regala niente, tale quale il precedente ordinamento, meno razionale. Ma proprio in ciò sta, a mio parere, il beneficio, al di sopra dei miglioramenti puramente oggettivi. Sì, avantutto da questa parte *soggettiva* di volontà di un nuovo ordinamento credo alla sua utilità ed al suo valore per la Svizzera. L'integrazione significa in modo del tutto particolare un *allargamento della concorrenza*, internazionale e nazionale. Essa esige un nuovo modo di pensare, di agire, un'adattamento e riordinamento e presenta nuovi rischi. Sebbene l'integrazione abbia uno scopo tendente a facilitare e a far prosperare l'economia, ciò non sarà facile da ottenere, specialmente nel periodo transitorio. Rinuncie a vecchie abitudini, come pure sforzi supplementari, saranno inevitabili. Ma tutto ciò non deve impaurire un'economia sana, anzi può e deve stimolarla molto di più a valorizzare nuove forze, necessarie perchè l'economia possa affermarsi di fronte alle nuove condizioni.

La separazione tra capaci e incapaci, tra pionieri e coloro che non fanno che condizionare i meriti, approfittando dei lunghi anni di congiuntura e dai guadagni sovente facili, occupando dei posti non di loro competenza, si accentuerà. *La qualità del lavoro*, della quale noi Svizzeri siamo tanto fieri, riceverà un nuovo impulso, e l'aumento della produzione, poichè indispensabile, verrà promosso più che per il passato da tutti i ceti della popolazione.

Indipendentemente dalla questione di integrazione, siamo costretti *alla riforma e riorganizzazione della nostra economia*, per tenere il passo con gli altri paesi che in seguito alla guerra o per altri motivi si

trovavano arretrati ma che ora minacciano di superarci. Quando non si tratta di ciò, l'economia di altre regioni integrate si trova nella medesima situazione come la nostra: essa è nostra concorrente come quella della Svizzera lo è per essa. *In via di principio le armi sono della medesima portata e spetta a ciascuno dei paesi interessati di servirsi con la massima efficacia.* Constatiamo a questo proposito con soddisfazione una reazione molto positiva di ambienti predominanti della nostra economia, che con un rallegrante spirito di iniziativa si sforzano, come i loro colleghi dei paesi membri, di pensare al nuovo vasto ambiente d'azione e a nuove idee, adottandovi la loro politica. Essi sono avvantaggiati dal fatto che l'economia della Svizzera è da tempi immemorabili orientata oltre le proprie frontiere, ed ha dovuto cercare di organizzare i suoi mercati non solo in Europa, ma nel mondo intero. Quindi l'integrazione europea non è qualche cosa di nuovo del tutto per la Svizzera.

Menziono quale esempio tra diversi altri a disposizione, solo alcune frasi tolte dallo ultimo rapporto presentato dal presidente del Consiglio di amministrazione della Ditta Sulzer all'assemblea generale:

«È certo che dobbiamo contare su un costante aumento della concorrenza, e c'è da aspettarsi che il fattore prezzo assuma, accanto alla qualità, un'importanza crescente. In primo luogo dobbiamo procedere a razionalizzare il più possibile la nostra attività di ricerche e di espansione, come pure il nostro sistema di produzione, attenendoci ad un programma di fabbricazione adeguato. La discriminazione ha meno influenza sui prezzi dei prodotti tecnici di prima qualità. L'utilizzazione integrale delle installazioni esistenti dev'essere assicurata, anche se l'acquisizione di molti ordini condiziona dei grossi rischi. In seguito, con un trasferimento giudizioso e studiato di certi centri di fabbricazione e con l'applicazione di una politica prudente delle licenze, sarà necessario impedire l'esclusione dal nostro mercato dei paesi che beneficino di un regime protezionistico. Infine solo una base finanziariamente solida, con delle riserve appropriate, è in grado di assicurare la situazione fondamentale per superare con successo sorprese e contraccolpi inattesi.»

È chiaro tuttavia che la situazione non è la medesima per tutti i settori dell'economia e che l'industria di esportazione, che fiuta nuove possibilità, si trova in una altra situazione di quella dell'economia puramente indigena, con la quale le Vostre Casse hanno di più contatto e che prevede meno buone probabilità che nuovi pericoli. La necessaria riorganizzazione comporterà

difficoltà minori per le grandi del mercato mondiale. Ditte come per esempio Sulzer, Brown Boveri, Sécheron, Sig, o qui a Basilea la «Chimica» possono in generale approfittare dell'integrazione, poichè sono attrezzate per far fronte ad un'accresciuta concorrenza. Senza dubbio ci sono delle aziende che dovranno lottare per la prima volta contro una concorrenza molto più forte e che avranno perciò delle difficoltà.

L'obiettivo da realizzare sul piano nazionale dalle nostre grandi organizzazioni economiche e dagli istituti di credito, se necessario pure dalle autorità, dev'essere di promuovere mediante opportuni provvedimenti di carattere organizzativo, l'aumento della capacità di ricerca e della tecnica di produzione di queste aziende e gruppi di aziende, o se questi non possono essere mantenuti, preparare delle soluzioni equivalenti onde alleggerire la loro riorganizzazione.

Certamente la maggior parte dei settori della nostra economia si trova oggi e in un prossimo futuro davanti a nuovi problemi che richiedono parecchia circospezione e adattamento. Cito a titolo di esempio la nostra industria degli orologi, che è una delle più forti del paese e che tuttavia in considerazione della crescente concorrenza internazionale deve soppesare seriamente la questione se l'ordinamento attuale, che attribuisce sovente un'importanza più grande alla protezione delle imprese esistenti che al rinnovo e all'aumento delle prestazioni in tutti i settori, basterà nella futura competizione. Anch'essa si pone la domanda: cosa accadrà con le aziende che non potranno affermarsi nella libera concorrenza? Proprio l'industria degli orologi ha però già cercato delle direttive comuni sul piano europeo.

Probabilmente anche la garanzia contro i rischi di esportazione della Cenfederazione, rappresenterà in futuro una parte più importante, non da ultimo nel traffico economico coi paesi sviluppati di oltremare ed in Europa. Ma pure nell'ambito del commercio interno e delle sue piccole e medie imprese è maturo il momento delle riorganizzazioni che in parte non possono che venire promosse dal movimento di integrazione. Più che per il passato si sarà costretti a consultarsi reciprocamente e a collaborare. Nel segno delle esigenze sempre in aumento per quanto concerne la qualità e le pressioni dall'esterno sui prezzi, si manifestano delle tendenze più accentuate presso le grandi imprese, tendenze miranti a confidare la fabbricazione di certi pezzi separati a delle aziende subalterne, ciò che fa sì che talvolta delle centinaia di ditte specializzate collaborano ad una produzione. Anche in questo settore l'integrazione

europea non deve assolutamente rappresentare un ostacolo.

Al contrario, è forse possibile che in un ambiente economicamente più grande, dove si accentuerà la concorrenza, le imprese trovino la via verso una migliore intesa tra esse stesse. I prezzi di costo delle nostre Ditte svizzere dovrebbero pure poter approfittare della soppressione di barriere doganali e dell'abbassamento dei prezzi che dovrebbe seguirne.

Infine l'aumento del tenore di vita che ci si attende dall'integrazione dovrebbe stimolare una nuova forza di acquisto e creare dei nuovi bisogni il cui appagamento aiuterebbe ad occupare e ad alimentare l'economia interna.

L'agricoltura, la cui sorte è strettamente legata alle Casse Raiffeisen, guarda con particolare apprensione alla nuova politica economica dell'integrazione europea. Questi timori sono comprensibili se si sa quanto siano limitate, in questo settore diretto per la maggior parte dallo Stato e in base ai fatti noti, le possibilità pratiche d'un adattamento al nuovo ordine economico e a delle condizioni di concorrenza variare. L'integrazione offre proprio per l'agricoltura delle minori possibilità causa gli elevati costi di produzione, ma vorrei rilevare alcune ripercussioni a vantaggio del ceto contadino, derivanti dalla riduzione dei dazi e dall'accrescimento generale del tenore di vita. Importante per il nostro ceto contadino è che l'integrazione dell'Associazione di libero scambio, contrariamente alla formula più rigida della Comunità economica europea, non centralizza per principio la politica agraria, rispettando il suo carattere nazionale.

Il Messaggio del Consiglio federale concernente l'adesione all'Associazione di libero scambio è del tutto chiaro: la natura particolare delle considerazioni toccanti l'agricoltura è riconosciuta, ed è per questo che l'eliminazione dei dazi e dei contingenti, come pure la maggior parte delle regole di concorrenza, non si applicano a questo settore dell'economia. La legge sull'agricoltura non viene modificata e non sarà sacrificata ad una politica agraria soprannazionale i cui metodi e risultati sono almeno per il momento del tutto incerti, politica che probabilmente non potrebbe tener conto che insufficientemente delle condizioni di esistenza particolarmente difficili della nostra agricoltura che dispone di una superficie molto ristretta e cara, di una mano d'opera limitata e costosa, coi quali far fronte alle elevate esigenze del consumo. Nel quadro di queste considerazioni, la posizione dell'agricoltura in tutti i paesi della AELS deve venir migliorata reciprocamente a seconda delle possibilità, me-

dianze contratti bilaterali, allo scopo di aumentare piuttosto che di diminuire lo scambio di merci. In questo senso l'integrazione ha valore anche per l'agricoltura. L'integrazione è il fine comune e il « Leitmotiv » per ogni politica economica, il cui principio non solo è basato sull'avvicinamento dei popoli mediante contatti e oltre le frontiere, ma anche sulla loro interdipendenza.

In ciò troviamo la risposta ad un'ultima domanda, *perchè si tenta questo esperimento di integrazione*, se tutti i popoli dell'Europa libera si trovano in buone condizioni, che migliorano sempre di più, sotto l'egida del vecchio ordine. Certamente, si sarebbe potuto rimandare questa migliore cooperazione europea all'epoca di una crisi, e poi, spinti dalla necessità, compiere l'inevitabile. Sul nostro piccolo e costoso continente, di fronte agli enormi blocchi economici dell'Unione sovietica, degli Stati Uniti del Nordamerica e altre coalizioni, è un fatto di un'evidenza logica che alla lunga ogni stato non può avere nè applicare una propria politica economica. Già finora, senza l'OECE, l'Unione europea dei pagamenti e altre istituzioni, non sarebbe stata possibile la veloce ripresa economica di molti stati. Al momento della messa in pratica di un nuovo sistema, è necessario che ogni associato possa trarre profitto di questa forza concentrata al servizio dell'economia. Ed è sicuramente più chiaroveggente procedere a questa riforma dell'economia europea in tempi favorevoli che in periodi difficili, poichè si può disporre più liberamente e anche rischiare di più, come un intervento chirurgico offre maggiori garanzie di riuscita quando il paziente si trova in uno stato generale soddisfacente.

Lo scopo di tutti questi sforzi d'integrazione non è già l'esperimento, l'operazione, ma la salute e la vigoria del paziente, ovvero delle nazioni interessate. Esse devono venir rafforzate e liberate da inutili zavorre e da residui negli ingranaggi della economia che può quindi funzionare meglio per il bene dei singoli individui. Poichè, secondo la concezione della Svizzera e della associazione di libero scambio si vuol mantenere tutti quest'ultimi, piccoli o grandi, poveri o ricchi, quali membri indipendenti del mondo libero, si cerca di promuovere la loro cooperazione e di aumentare il loro potenziamento economico in rapporto alla situazione del resto del mondo.

Scopo di questi mezzi d'azione è effettivamente il potenziamento nazionale, come lo rileva il titolo di questa conferenza. Esso sarà raggiunto nella misura nella quale ogni popolo e i suoi ambienti economici si adatteranno alla nuova situazione. L'integrazione europea non dipende da noi

Svizzeri. Essa avverrebbe anche senza di noi per il fatto che molte nazioni ne dipendono molto più di noi. Non dobbiamo perciò immaginarci che la nuova via intrapresa avrà presto fine. Non avremmo però potuto permetterci di restare appartati in uno « splendid isolation ». Noi confederati abbiamo bisogno di tanto in tanto di un contatto più gomito a gomito con altra gente e di un ringiovanimento di sangue. Proprio i rischi che sono automaticamente collegati all'integrazione, le nuove prospettive ed esigenze, non mancheranno di gene-

rare delle nuove idee ed energie offrendo delle nuove possibilità. Ma dove però questo fenomeno non ha luogo, dove i nuovi tempi non suscitano alcuna eco, vuol dire che anche senza l'integrazione la situazione non sarebbe buona. L'integrazione economica europea è una prova. E l'economia del nostro Paese che tanto deve ai suoi pionieri non può — e di ciò ne sono convinto — che essere all'altezza di affrontare pure questa esperienza per il benessere dell'intero paese.

Dr. Boerlin.

Acquisto a rate

Già in diverse occasioni abbiamo parlato di questo diffuso sistema di compera e recentemente anche all'assemblea di Lumino. Facciamo qui seguire un esempio, tolto dalla

pratica, per l'acquisto di un certo tipo di moto.

Dallo stesso appare in modo evidente quanto si risparmia a far capo alla Cassa Rurale e ogni commento è superfluo.

Calcolo per l'acquisto di una moto a pagamento rateale mensile

Si vuol comperare una moto e si stipula un contratto con una ditta che concede acquisti a pagamenti rateali mensili.

La moto costa fr. 2050.—, la ditta esige un 1° versamento di	fr. 650.—
In seguito riscuote 24 rate mensili, compresi gli interessi fr. 69.— × 24	fr. 1656.—
Costo reale della moto	fr. 2306.—
Costo secondo il listino	fr. 2050.—
Interessi da pagare alla ditta	fr. 256.—

Calcolo per il medesimo acquisto rivolgendosi a una Cassa Rurale

Costo della moto	fr. 650.—
Versamento iniziale del compratore	fr. 2050.—
Prestito occorrente per il pagamento della moto necessario alla fine del primo mese con un interesse del 4 1/4 %	fr. 1400.— interesse 30 giorni fr. 4.95
1° ammortamento di fr. 69.—	fr. 1331.— » » » fr. 4.70
2° » » fr. 69.—	fr. 1262.— » » » fr. 4.45
3° » » fr. 69.—	fr. 1193.— » » » fr. 4.20
4° » » fr. 69.—	fr. 1124.— » » » fr. 3.95
5° » » fr. 69.—	fr. 1055.— » » » fr. 3.75
6° » » fr. 69.—	fr. 986.— » » » fr. 3.50
7° » » fr. 69.—	fr. 917.— » » » fr. 3.25
8° » » fr. 69.—	fr. 848.— » » » fr. 3.—
9° » » fr. 69.—	fr. 779.— » » » fr. 2.75
10° » » fr. 69.—	fr. 710.— » » » fr. 2.50
11° » » fr. 69.—	fr. 641.— » » » fr. 2.25
12° » » fr. 69.—	fr. 572.— » » » fr. 2.05
13° » » fr. 69.—	fr. 503.— » » » fr. 1.80
14° » » fr. 69.—	fr. 434.— » » » fr. 1.55
15° » » fr. 69.—	fr. 365.— » » » fr. 1.30
16° » » fr. 69.—	fr. 296.— » » » fr. 1.05
17° » » fr. 69.—	fr. 227.— » » » fr. —.80
18° » » fr. 69.—	fr. 158.— » » » fr. —.55
19° » » fr. 69.—	fr. 89.— » » » fr. —.30
20° » » fr. 89.—	saldo
	Interessi pagati alla Cassa Rurale fr. 52.65

Costo della moto	fr. 2050.—
Interessi versati alla Cassa Rurale	fr. 52.65
Totale	fr. 2102.65

Costo della moto presso una Ditta del genere	fr. 2306.—
Costo della moto presso una Cassa Rurale	fr. 2102.65
Minor prezzo facendo capo a una Cassa Rurale	fr. 203.35

Diritto di Bollo

Ricordiamo ai cassieri e dirigenti che sulle cessioni di credito e sulle garanzie prestate dalle Casse Rurali ad artigiani o impresari che concorrono a lavori dello Stato, occorre il bollo proporzionale di un franco per mille franchi o frazione.

Esempio: garanzia di Fr. 1500.— = Fr. 2.— di bollo.

Cessione di credito di Fr. 8700.— = Fr. 9.— di bollo.

Si deve usare la carta bollata oppure far applicare il bollo dall'Ufficio del bollo, in Bellinzona, entro il termine di 30 giorni.

Notizie dalle Casse

Da Leontica

Assemblea Cassa Rurale. — Si è svolta martedì 26 aprile, nella sala comunale, la prima assemblea generale ordinaria della nostra Cassa Rurale. Esperite le preliminari d'uso, e dopo l'appello nominale che vedeva presenti quasi tutti i soci, il presidente Beretta Elvezio dava lettura dell'ampio sostanziale rapporto del Comitato di direzione riguardante l'attività svolta dalla cassa nel corso dei suoi primi 7 mesi di vita, cioè dal 1. giugno al 31 dicembre 1959.

A sua volta il sig. Mario Gandolfi rassegnava il rapporto della Commissione di sorveglianza, di cui è presidente, mettendo in rilievo l'opera attiva e proficua svolta dai dirigenti e dal cassiere, il buon andamento della cassa e il risultato soddisfacente conseguito nel breve periodo di gestione. Seguiva la relazione finanziaria da parte del solerte cassiere sig. Toschini-Gianella Vincenzo da cui risulta che, dal 1. giugno al 31 dicembre 1959, i prestiti concessi ai soci sono 11, per Fr. 17 700.—, libretti C.R. 19, per Fr. 22 263.80; bilancio d'esercizio Fr. 25 495.68, movimento generale Fr. 86 263.62 con 118 operazioni. Soci all'inizio della fondazione 27, nuovi entrati 13, attualmente la cassa conta 40 soci.

L'avviamento della cassa ha richiesto, soprattutto la parte del bravo cassiere, un certo impegno per conformarsi nelle diverse pratiche iniziali inerenti all'impianto, all'organizzazione ed al funzionamento dell'istituzione. Le disponibilità della cassa hanno finora consentito di accogliere, dopo attento esame e prudente valutazione di ogni singolo caso, tutte le domande di prestito e di credito presentate dai soci, dato che le stesse offrivano la garanzia prevista dagli statuti.

La Cassa ha potuto tenere fede al principio secondo il quale il denaro del villaggio resta al villaggio. Difatti le entrate hanno permesso, come detto, di soddisfare le richieste di prestito formulate dai soci. Dopo vari interventi e spiegazioni, l'assemblea unanime approva i conti ed i diversi rapporti degli organi della cassa. Prima di chiudere la seduta, veniva rinnovato l'appello a tutti i presenti affinché avessero ad intensificare l'azione di propaganda in favore dell'istituzione, auspicando l'appoggio e la collaborazione dei soci per il bene della cassa stessa e di tutti i suoi aderenti.

Il presidente: b. e.

Catalogo materiale

Preghiamo i signori Cassieri di voler inscrivere nel loro catalogo del servizio materiale i seguenti nuovi formulari ottenibili presso l'economato dell'Unione:

Form. 595 Cessione di sussidi.

Form. 596 Ordine di pagamento all'Unione.

Form. 597 Atto di debito per crediti in conto corrente con pegno.

Form. 598 Ordine di pagamento alla Cassa Rurale.

Proverbio cinese:

Se si usa severità quando non ce n'è bisogno, non si è più capaci di usarla quando c'è bisogno.

Tutti i vizi, quando sono di moda, passano per virtù.

(Molière)

Per misurare la virtù di un uomo, non bisogna guardarlo nelle grandi occasioni, ma nella vita quotidiana.

(Pascal)



éloigne les oiseaux

Dr. R. Maag S. A. Dielsdorf-Zürich

Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 25
Maschinen und Apparate

Meilleur!
L'aiguiseur - Atout avec guidage donne un meilleur affûtage. Produit suisse
Demandez prospectus gratuit

Guidages pour tous les types (Famap, Kömag, Universal, etc)

Contre un petit supplément, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

Ce signe de nos représentants:

vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations!

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

Qui s'endette fait un pacte avec le mensonge. Les emprunteurs promettent de rendre: le quart d'heure de Rabelais arrivé, ils mentent pour s'excuser, ils mentent en promettant et bientôt ils mentent avec le naturel et l'allure de chevaux qui galopent.

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENEVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles
avec pneus ou pneus pleins.
Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

imprimerie favre & favre s.a. lausanne